



Le quotidien de l'élu
en charge du sport

SALLES MULTISPORTS,
TERRAINS DE GRANDS JEUX
ET PISCINES PUBLIQUES

LA NOUVELLE ÉCONOMIE
DU SPORT
DES COLLECTIVITÉS LOCALES



UN OUTIL D'AIDE À LA RÉFLEXION, À L'ARBITRAGE ET À LA DÉCISION

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur, Les élu(e)s en charge du Sport,

Partenaires de longue date, l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) et EDF Collectivités accentuent leurs initiatives communes en faveur d'une meilleure maîtrise des coûts notamment de la consommation d'énergie. Un engagement d'autant plus nécessaire que les collectivités locales sont, chaque jour davantage, confrontées à la rigueur budgétaire et à la baisse de leurs ressources alors même que les ambitions et les projets se multiplient, que la demande de services augmente, que la réglementation se complexifie, que les outils de planification et de partenariat se développent... Une réalité à laquelle n'échappe pas le sport.

Cet ouvrage a pour ambition de présenter les sources d'amélioration, de mettre en avant les bonnes pratiques et de répertorier les questionnements que chacun appréciera selon son environnement, son histoire et ses choix politiques. Il propose aussi une réflexion pour une meilleure maîtrise de la dépense énergétique, priorité des missions d'EDF Collectivités qui, chaque jour, conseille les élus au plus près de leurs préoccupations et des spécificités de leur territoire. Avec un objectif : les accompagner dans l'optimisation de leurs consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et des systèmes énergétiques locaux, la lutte contre la précarité énergétique et la sensibilisation de leurs administrés.

Fruit de la collaboration entre l'ANDES et EDF Collectivités, ce guide fait suite au travail commun sur les piscines publiques publié en 2012, en explorant davantage le lien entre usages, techniques et témoignages. Ce choix atteste de la volonté commune de l'ANDES et d'EDF de répondre aux besoins des collectivités territoriales et de leur proposer un panorama de solutions nouvelles pour :



• • •

- réduire les frais de fonctionnement et minimiser les budgets ;
- innover, en particulier via le pilotage des installations et la diversification des énergies ;
- sensibiliser et mobiliser davantage les usagers afin d'optimiser l'exploitation et la maintenance des équipements sportifs.

Loin de prétendre apporter des réponses toutes faites dans des domaines aussi variés que les solutions d'efficacité énergétique et leurs combinaisons possibles, ou de se vouloir exhaustif dans la pratique sportive, reflet d'une société complexe et évolutive, il vise à fournir aux décideurs un outil d'aide à la réflexion et à l'arbitrage.

Ce travail s'est enrichi des réactions des élus, des retours d'expériences vécues dans les communes ou des groupements de tailles et d'organisations multiples. Il est au cœur de la raison d'être de l'ANDES et se veut un trait d'union entre l'ensemble des communes de métropole et d'outre-mer.



Marc SANCHEZ
Président de l'ANDES

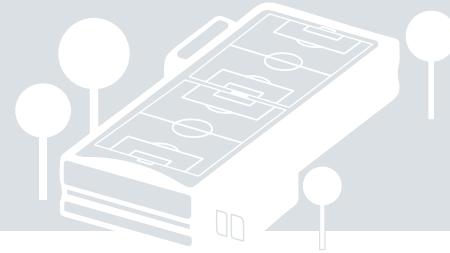


Jean-Pierre FREMONT
Directeur EDF Collectivités



LA NOUVELLE ÉCONOMIE
DU SPORT
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

ÉTAT
DES LIEUX



Un parc important d'équipements sportifs vieillissants

Le parc des équipements sportifs français est conséquent, varié et vieillissant : la ligne médiane de mise en service est fixée en 1987, 42% des infrastructures ont plus de 35 ans et leur moyenne d'âge est de l'ordre de 25 ans¹.

Les infrastructures sportives de proximité sont donc parfois vétustes, énergivores et de moins en moins adaptées aux besoins nouveaux et grandissants du public.

Ainsi, le principal enjeu pour l'avenir du sport français est certainement la rénovation de son parc d'équipements, principalement porté par les communes, propriétaires de 80% des infrastructures (268 043 équipements sportifs²). A côté de ces rénovations, les élus portent leur réflexion sur l'opportunité d'une création : les équipements actuels sont-ils bien utilisés ? Quelles sont les marges de manœuvres pour répondre aux nouvelles pratiques sportives ?

Catégorie d'équipements	Année médiane
Bassins aquatiques découverts	1976
Terrains de grands jeux	1982
Bassins aquatiques couverts	1983
Courts de tennis découverts	1984
Courts de tennis couverts	1986
Salles multisports	1987
Terrains de grands jeux, gazon synthétique	2000

Année médiane de construction des équipements sportifs par catégorie¹

Confrontées à un contexte budgétaire contraint, les collectivités locales accentuent leur vigilance sur les budgets d'investissement et de fonctionnement, mais aussi sur l'impact durable de leurs décisions. Ainsi, l'utilisation optimale des équipements existants est de plus en plus recherchée avant d'en créer de nouveaux. Les élus recherchent la diminution du temps d'inutilisation (temps consacré à la maintenance, créneaux horaires peu ou pas utilisés), la diversification des activités et des animations afin d'optimiser l'équipement. En effet,

Sur une commune de 50 000 habitants on peut estimer jusqu'à 1 000 matchs/an pratiqués sur les terrains de grands jeux, tous publics confondus.

¹Tableau issu du RES au 12 janvier 2011 – Champ : Équipements sportifs actifs au 12 janvier 2011, en France métropolitaine et DOM, hors Mayotte.

²Chiffres clés du sport en France, 2013, Ministère en charge des sports et RES (Juillet 2013).

³Étude : "Les disparités de l'offre des équipements sportifs", Ministère de la Santé et des Sports – octobre 2016.

⁴Fréquentation, diversification des publics, accessibilité au plus grand nombre de l'équipement, spécialisation et/ou multi-utilisation de l'équipement.

⁵État des lieux de l'offre de bassins de natation en France - 2009.

⁶Atlas des équipements sportifs - 2011.

l'impact des utilisations, des organisations, des comportements des usagers est significatif sur les coûts de fonctionnement.

Globalement ces aménagements mis en corrélation avec les priorités affichées par la municipalité⁴, peuvent conduire à une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement, voire à des économies, mais également à une augmentation des ressources liées à l'exploitation de l'équipement. Parallèlement, l'élu doit s'informer du potentiel méthodologique et technologique, afin de maîtriser les dépenses énergétiques et faire que le sport soit un des vecteurs dans la transition énergétique.

Pourquoi ces équipements sportifs ?

Ce guide concerne principalement les équipements sportifs majeurs des collectivités : les piscines, les terrains de grands jeux et les salles multisports qui sont à la fois les plus nombreux, les plus fréquentés et les plus consommateurs d'énergie.

LES BASSINS AQUATIQUES

■ 6 343 bassins⁵ pour 4 135 piscines

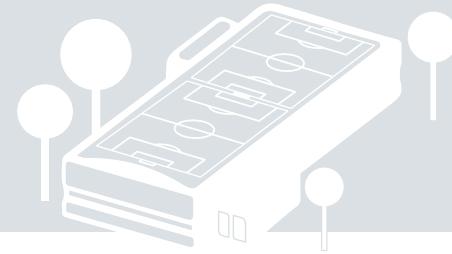
Le parc des piscines publiques est, en grande partie, issu du plan "1 000 piscines" (1969). La moitié des bassins recensés ont plus de 35 ans d'âge et arrivent donc aujourd'hui en fin de vie. Certains ne répondent plus aux critères sanitaires imposés par les Agences Régionales de la Santé (ARS) et doivent être rénovés ou remplacés par des équipements neufs.

Ces équipements programmés sur la base de modèles standardisés et reproductibles, répondent de moins en moins aux aspirations des pratiquants actuels, peu à l'aise avec ces infrastructures aux dimensions réduites et aux usages limités. De plus, au moment de leur conception, les questions liées à la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie étaient traitées de manière purement technique. Les nouveaux équipements sportifs sont créés dans un souci qualitatif, économique, écologique et d'identification territoriale, c'est-à-dire une évolution du standard à la singularité.

LES TERRAINS DE GRANDS JEUX

■ 44 084 terrains de grands jeux⁶

Réservé aux associations ou ouvert au grand public, le terrain de grands jeux est l'équipement sportif le plus représenté sur le territoire national.



SALLES MULTISPORTS

■ 16 926 salles multisports

Régulièrement soumis à la critique, ces équipements sont parmi les plus fréquentés : amplitude d'ouverture au public, exigence de confort et de qualité de maintenance, organisation et sécurité très demandées par les usagers. Outre les scolaires en utilisation principale, ils sont utilisés par de très nombreuses associations ou clubs sportifs.

Des enjeux spécifiques

LES TERRITOIRES RURAUX ont un niveau d'équipement sportif plus élevé par nombre d'habitants que les territoires urbains, en raison notamment, d'une plus faible densité de population. A contrario, 36% des communes rurales sont dépourvues de tout équipement sportif⁸.

Concernant la qualité des infrastructures sportives en milieu rural, elles sont souvent plus anciennes (proportion de construction élevée entre 1985 et 1994), avec de fortes disparités sur le dimensionnement et la typologie des équipements. Dans 43,2% des équipements sportifs en milieu rural, les pratiquants n'ont pas accès à des sanitaires⁹.

LES ESPACES DE MONTAGNE constituent de par leurs spécificités territoriales des lieux de pratique diversifiés et attractifs, porteurs d'une activité touristique dynamique autant durant la période hivernale qu'estivale. L'enjeu pour les territoires de montagne est d'équilibrer les besoins des habitants et ceux des touristes.

Enfin, la diversification/multiplication des activités sportives dans les territoires de montagne représente des enjeux importants en termes de préservation de l'environnement et de protection des milieux. L'évolution climatique accentue cette approche et presuppose des modèles économiques à repenser (ex : les stations de ski).

LES SPORTS DITS DE NATURE représentent aujourd'hui un poids économique et touristique avéré. Ils s'inscrivent dans une politique plus générale des "sports pour tous" et visent le bien-être, la santé, la convivialité ainsi que l'engagement physique. On dénombre 25 millions de pratiquants pour 59 255 équipements pour les "sports de nature" et plus de 200 000 kilomètres de sentiers balisés et entre-



tenus. Ces équipements sont peu consommateurs en énergie et permettent une pratique autonome.

DANS LES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER, la principale difficulté concerne le manque d'installations sportives, équipements de proximité, plateaux sportifs multisports ou équipements structurants (piscine notamment) ainsi que l'entretien et le vieillissement prématûre de ces équipements pour des raisons climatiques. Même si de nombreux équipements récents sont de qualité, certains, par manque de réflexion intercommunale ou régionale, semblent surdimensionnés compte tenu des besoins de la population. Les petits équipements sportifs de proximité et bien éclairés sont une priorité⁹.

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

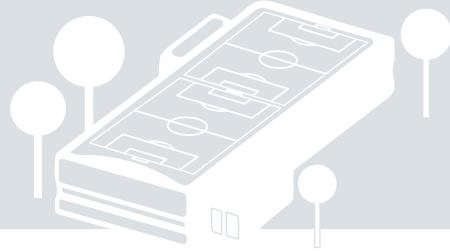
Au niveau national, un gros écart existe sur le taux d'accessibilité aux personnes atteintes d'un handicap moteur et sensoriel. Les équipements sportifs dont les demandes de permis de construire ont été déposées après 2006 sont totalement accessibles. En juillet 2015, une loi ratifie l'ordonnance du 26 septembre 2014 et met en place les agendas d'accessibilité programmée (AD'ap) qui engagent le gestionnaire d'établissement qui les signe à réaliser les travaux dans un délai de 1 à 3 ans. Au 1^{er} mai 2016, 154 566 Ad'Ap avaient été déposés en Préfecture, pour un total de 402 046 Établissements Recevant du Public (ERP).



⁷Atlas des équipements sportifs – 2011 : ces chiffres portent sur l'ensemble des équipements sportifs considérés, quel que soit la nature juridique de leur propriété.

⁸Étude "L'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux" – Ministère en charge des Sports – 2012.

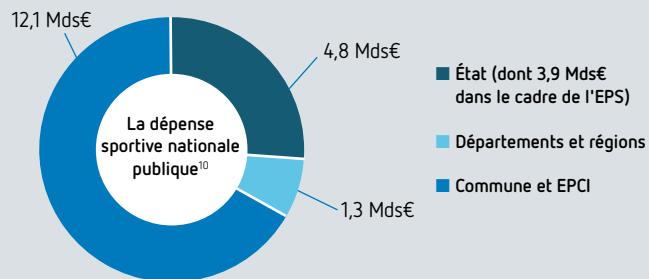
⁹Rapport de la mission d'expertise Outre-mer de l'ANDES – mars 2016.



La dépense sportive des acteurs publics

La part fonctionnement/investissement du budget sport et le suivi de cet indicateur sur plusieurs années constituent un révélateur de la place de la politique sportive au sein du budget global de la commune (moyenne de 6% pour les villes actives et sportives).

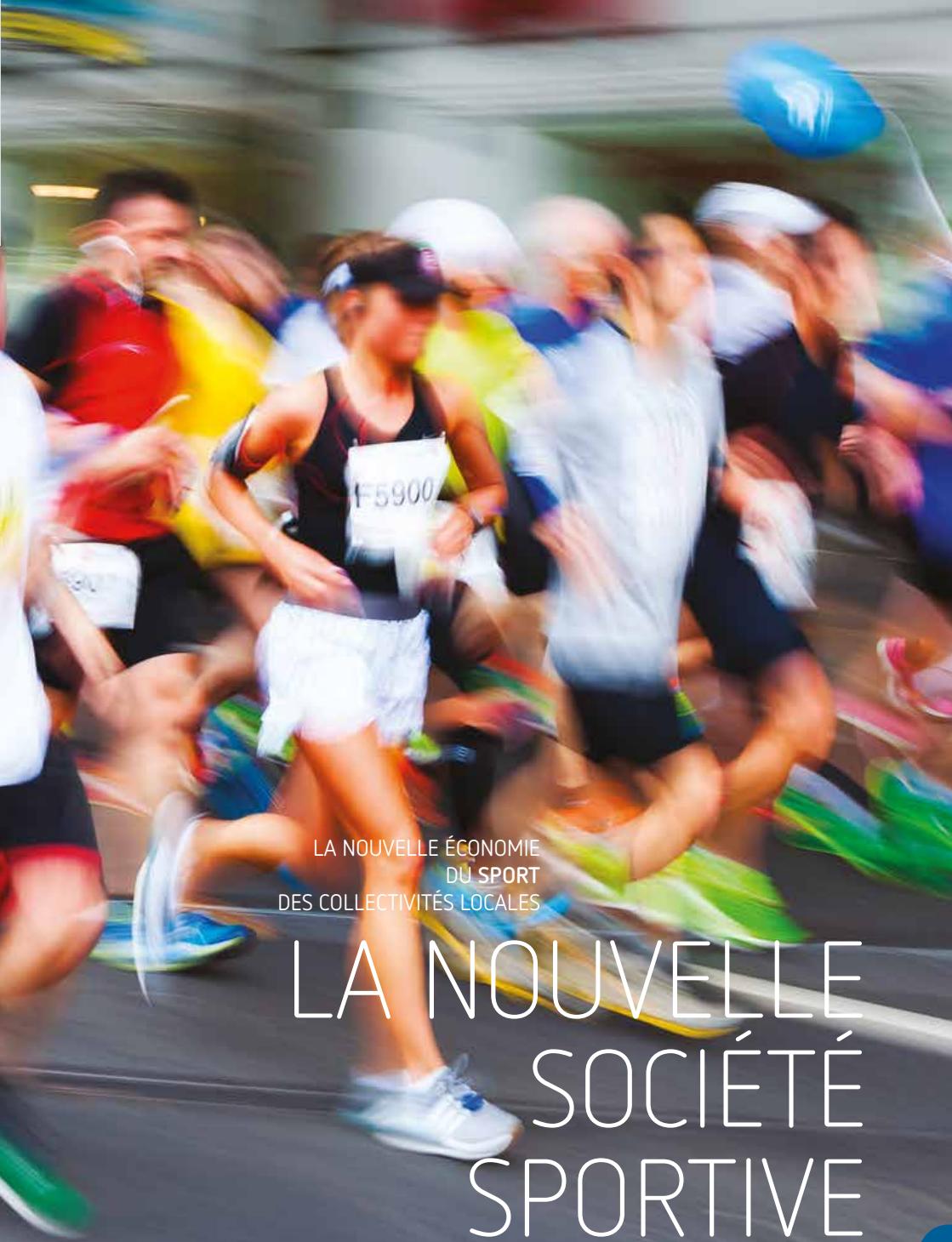
En 2013, les acteurs publics (État et collectivités territoriales) ont dépensé 18,2 Mds€ pour le sport, soit plus de 47% de la dépense sportive globale. 66% de ce montant (soit 12,1 Mds€) s'inscrit dans le budget des communes et de leurs groupements, qui investissent majoritairement dans les équipements sportifs.



Dans le contexte de baisses des dations, 90% des élus donnent la priorité de leur budget sport aux équipements de proximité.¹²

Service (en €)	Fonctionnement (en M€/an)	Investissement (en M€/an)	Total (en M€/an)	Part dans le budget	Valeur (en M€/hab.)
Commune de 10 000 à moins de 30 000 hab.	536	381	917	4.9%	79
Communes de 30 000 hab. et +	907	707	1 614	4.0%	77
Intercommunalités	378	413	791	2.8%	25
Départements	321	169	490	0.7%	74
Régions (sport et loisirs)	672	409	1 081	3.9%	16.4

Présentation fonctionnelle des comptes 2012 (DGCL)¹¹



¹⁰ Les chiffres clés du Sport – Août 2016, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

¹¹ DGCL, comptes administratifs 2012 des communes, groupements de communes, départements et régions.

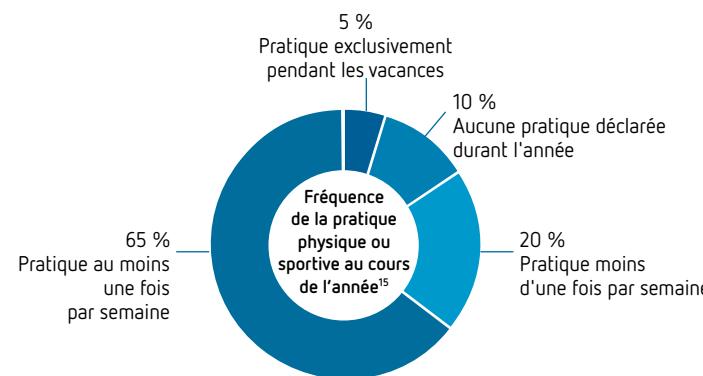
¹² Enquête de l'association Villes de France – Juin 2016.



Les évolutions sociologiques, la modernisation des usages et des besoins

LE RAPPORT AU TEMPS A CHANGÉ

Dans la vie quotidienne, le rapport au temps a changé. Le travail est devenu moins physique, générant une demande d'activité physique "compensatrice" plus importante. La pratique sportive se diversifie. En 100 ans, le temps libre éveillé a progressé de 30 à 84%, alors que le temps travaillé a diminué de 70 à 16%¹⁴.

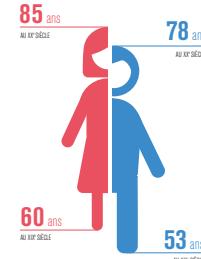


En 100 ans, le temps libre éveillé par personne a été multiplié par 4 passant de 100 000 à 400 000 heures, alors que le temps de travail a été divisé par 3 et a évolué de 200 000 à 67 000 heures.

Par ailleurs, le mode de vie quotidien est rythmé par des conditions de travail plus intenses, parfois stressantes, et l'essor de la pratique sportive féminine nécessite d'assurer la mixité dans l'accès aux équipements sportifs.

De fait, le sport ne se résume plus aujourd'hui au sport de compétition, mais il est devenu une activité à finalités multiples : populaire, sociale, éducative, santé, d'animation individuelle et collective. Beaucoup de sportifs multiplient les types d'activités et même parfois, la prise de plusieurs licences sportives associées. Ce temps de pratique sportive est très séquencé, plus rapide et implique une organisation précise pour un usager plus consommateur et exigeant. Nombre de pratiquants ne sont pas licenciés et souhaitent qu'on améliore les conditions de pratique autonome.

ALLONGEMENT DE L'ESPÉRANCE DE VIE
ACTEUR CLÉ DU TEMPS LIBRE



Une nouvelle génération émerge : celle des seniors actifs et sportifs¹⁴.

Les temps libres se situant majoritairement entre 12h00 et 14h00 et en fin de journée de 17h00 à 20h00, l'ouverture des équipements sportifs à ces horaires de plus en plus prisés, nécessite une organisation dynamique que ce soit pour une pratique autonome ou associative.

Les seniors (plus de 60 ans), représenteront 30% de la population française en 2050¹⁶, et sont de ce fait un public associatif ou autonome non négligeable pour les collectivités. Leurs besoins sont à prendre en compte étant donné leur disponibilité sur des horaires à moindre affluence.

De nouvelles pratiques sportives se développent dans des domaines aussi divers que la prévention de l'obésité, la rééducation cardio-vasculaire, la lutte contre la sédentarité, la réinsertion, la convalescence de patients atteints de cancer ou pathologies graves. Le sport est un enjeu de société pour la santé.



Ouverture des créneaux aux pratiques autonomes Saint-Brieuc (47 000 habitants)

Un dispositif de pratique autonome a été mis en place depuis 2015 en prévoyant des créneaux, notamment sur la piste d'athlétisme synthétique, chaque jour de 12h30 à 13h30, les lundis et vendredis en soirée de 20h15 à 21h30, ainsi que le weekend en matinée et en fin d'après-midi. Parallèlement, les règles de sécurité et de bon comportement (sens de rotation, priorité des compétiteurs au trois premiers couloirs à la corde, les zones de chutes des engins de lancers à éviter...) sont rappelées sur place au moyen d'un tableau d'information et de règlement. Par ailleurs, la ville souhaite faire la promotion de parcours d'échauffement, de loisirs, de santé ou de nature autour des stades, des divers espaces sportifs (18 terrains de football, 2 pistes d'athlétisme, 15 gymnases...), par une attention particulière portée à l'entretien des circuits, une meilleure communication, une information précise ajoutées à une signalisation des sites optimale avec en filigrane le projet de création d'une boucle de course à pied bornée dans le fond de la vallée de Gouedic.

Rythmes scolaires : ajustement des créneaux horaires

Chassieu (9 800 habitants)

Dans la démarche globale de la réforme des rythmes scolaires, une des solutions retenues a été d'avancer les créneaux horaires dédiés à la pratique en club de 1h30, soit un démarrage à 16h au lieu de 17h30. Cet ajustement permet aux enfants de terminer leur journée plus tôt et de libérer des créneaux pour d'autres publics. Les lieux de pratique étant éloignés des établissements scolaires, la commune a dû organiser un ramassage scolaire avec quatre bus d'une société spécialisée. En parallèle, la commune a mis en place un système de concertation des associations pour l'attribution des créneaux horaires.



DIAGNOSTIC DE LA PRATIQUE SPORTIVE ACTUELLE : QUI UTILISE CES ÉQUIPEMENTS ?

Les attentes sportives de la population¹⁷

Concernant les infrastructures sportives de proximité, 62% des citoyens demandent plus de moyens pour la pratique de tous. Les contribuables souhaitent plus d'infrastructures en accès libre : aires de jeux (57%), terrains multisports de proximité (55%) et espaces de fitness (51%).

Concernant les équipements sportifs, 85% des citoyens estiment qu'ils sont des lieux de vie essentiels au cœur de la commune, permettant d'assurer une mixité sociale (86%). De nouvelles tendances émergent : plus de murs d'escalade (47%), plus de parcs de glisse urbaine (36%) et plus de terrains de padel-tennis (35%). De fortes attentes existent également pour la mise en place : de plateformes de réservation en ligne pour utiliser les installations sportives payantes (courts de tennis, piscines) ; de connectivité dans les équipements sportifs (bornes wifi...).

La même étude révèle que dans les attentes des citoyens, le respect de l'environnement arrive en tête, suivi du renforcement du lien intergénérationnel, du renforcement de la protection et de la promotion du "made in France".

Les sports les plus pratiqués sont le vélo, la marche, la natation et la musculation en salle. La natation est par exemple, un sport où la pratique est principalement auto-nome. Cependant, près de 50% des enfants entrant en classe de 6^e ne savent pas nager.

Les principaux sports pratiqués... Les principaux cadres où sont pratiquées les activités...



Source : BVA-FIFAS

**La parfaite adéquation
d'un projet
à la demande sociale
est la première
condition de
sa réussite et
de sa rationalité.
économique.**



Pour aller plus loin :
 ■ Guide "Penser, créer et gérer un équipement sportif en quartier prioritaire de la politique de la ville", co-construit par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et un comité d'experts dont l'ANDES était partie prenante – 2016.

■ Étude de la FIFAS consultable sur :
http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/prez_conf_de_presse_15_décembre_2015.pdf

Les principaux coûts d'investissement par équipement

Annoncer le coût précis pour tout type d'équipement est difficile puisqu'il dépend des zones géographiques, sismiques et climatiques, de la concertation sur le territoire et des options techniques, retenues ou non.

Cependant les travaux de Michel ROCHEAU et Patrick BAYEUX¹⁸ permettent une première approche des financements à prévoir.

Les coûts ci-après sont présentés toutes taxes comprises, avec les honoraires, les frais de maîtrises d'ouvrage, le mobilier attaché au bâtiment et les aménagements extérieurs. Ils portent également sur des bâtiments neufs hors acquisition du foncier, hors parking public et hors adaptation spécifique du site (fondations spéciales, voirie d'accès, etc.).

Ces coûts peuvent fortement varier d'un territoire à un autre. Le constat n'est plus à faire des écarts de prix significatifs, pour les produits de services, entre l'outre-mer et la métropole liés à l'éloignement et à l'insularité (prix du transport maritime et aérien). Aux contraintes de l'insularité s'ajoutent l'étroitesse du marché et donc son caractère peu concurrentiel. Les prix subissent aussi la fiscalité spécifique aux DOM (octroi de mer). L'octroi de mer étant une taxe française, applicable à la plupart des produits importés, en vigueur dans les régions d'outre-mer. Par exemple, en Martinique, l'octroi de mer représente 48 % des rentrées fiscales des communes de moins de 10 000 habitants et 37 % de celles des communes de plus de 10 000 habitants.



¹⁷ D'après l'étude "Les principaux sports pratiqués et les cadres de pratiques" réalisée par l'ANDES, le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et la FIFAS en 2015.

¹⁸ Fiches pratiques sportives N°133 – LES EQUIPEMENTS SPORTIFS : Le coût des équipements sportifs – Michel ROCHEAU (Gérant de la société ISC) et Patrick BAYEUX (Consultant) – Novembre 2011.



Type d'équipement	Description	Surfaces d'activités	Coût	Remarque
Piscine				
Piscine couverte	Bassin de nage 4 à 6 couloirs + bassin d'apprentissage loisirs + pataugeoire	500 à 600 m ²	12 à 13,5 M€	
Complexe aquatique couvert	Bassin de nage 6 à 8 lignes d'eau + bassin d'apprentissage + bassin loisirs + pataugeoire + toboggan	750 à 900 m ²	19 à 20 M€	Gradins de 300 à 500 places
Gymnase				
Gymnase	Terrain de jeux 44 x 24 m ; hauteur 7 mètres sans gradins	1 056 m ²	4,5 à 5,5 M€	
Salle multisports	Terrain de jeux 44 x 24 ; hauteur 9 mètres avec gradins 200 à 300 places, 1 salle annexe et 1 salle de musculation	1 500 m ²	7 à 8 M€	Gradins fixes ou mobiles
Complexe sportif	1 salle multisports 800 places de gradins + 3 salles d'activités + salle de musculation	2 500 à 3 000 m ²	12,5 à 13,5 M€	Pour les salles d'activités : Dojo, salle avec parquet et salle polyvalente
Terrain de grands jeux				
Gazonné	Terrain 122 x 75 m		0,45 à 0,5 M€	Terrain mixte rugby/foot non éclairé
Synthétique	Terrain 112 x 75 m		0,80 à 1 M€	non éclairé
Terrain catégorie 6 FFF	Terrains synthétiques + vestiaires		1,8 à 2,2 M€	éclairé
Terrain catégorie 3 FFF	Terrains synthétiques + vestiaires + tribunes couvertes 300 places + 1500 places debout (avec médias, salon IP)		3,5 à 4 M€	éclairé
Stade omnisports	Piste d'athlétisme (6 à 8 couloirs) et terrain de grands jeux au centre + vestiaire + tribune 3 à 500 places		4 à 4,5 M€	

Quelques coûts d'investissement pour les équipements sportifs : piscines, salles multisports et terrains de grands jeux

Une étude réalisée à **Fort de France** sur un programme de réhabilitation de terrains de football nous renseigne sur les coûts auxquels sont confrontés les Antilles-Guyane pour un terrain de football en synthétique :

- en Martinique : un terrain de 95 x 55 m soit 5225 m² coûte 976 000 € soit 187 €/m² ;
- en métropole : un terrain de 112 x 75 m soit 8400 m² est évalué à un coût moyen de 900 000 €, soit 107 €/m².

Le surcoût est donc pour cet investissement de plus 43 %. Sur ce type d'investissement, au delà des taxes, seules quelques entreprises disposent du savoir-faire dans le domaine. Le caractère peu concurrentiel peut donc aussi expliquer ces différences de prix.

Un dimensionnement adapté au bassin de vie

Les choix de l'élu sont primordiaux dans l'implantation et la programmation d'un équipement sportif. Il est important de veiller à créer un équipement adapté aux besoins des pratiquants, du public et des clubs pour éviter un surdimensionnement.

Autrement dit, un petit stade bien rempli est préférable à un grand stade à moitié vide qui engendrerait un surcroît de dépenses pour l'entretien et le fonctionnement courant sans pour autant être compensé par des recettes.

Des territoires en mutation : les communes se font plus solidaires

LA QUESTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

¹⁹ Enquête menée par la commission "Intercommunalité" de l'ANDES en 2015-2016.

Le principe d'intercommunalité peut être considéré comme un outil au service de la construction d'une politique sportive. Elle permet par exemple la gestion cohérente, la mutualisation, la solidarité et la répartition des charges de fonctionnement¹⁹.

Est-il nécessaire de construire des piscines de 6 lignes d'eau, alors que 4 permettent à chacun de nager et surtout d'apprendre à nager ? Des pistes d'athlétisme de 6 couloirs, là où 4 suffisent, pour l'organisation de la pratique du ou des club(s) utilisateur(s) ? Ces choix sont à mettre en cohérence avec la politique sportive souhaitée par l'élu et aux contraintes d'homologation des équipements (organisation de compétitions, records homologables...).



Le contexte budgétaire actuel a pour conséquence la réduction des moyens des collectivités en termes de fonctionnement et d'investissement. Si auparavant l'intercommunalité apportait une *vraie bouffée d'oxygène*, leurs marges de manœuvre sont aujourd'hui également contraintes. D'autant que si elles interviennent à présent dans la gestion de l'équipement, elles n'en ont pas forcément la compétence sport ; alors que toutes les communautés urbaines, elles, l'ont prise.

Les communes souhaitent le plus souvent conserver leur rôle d'autorité organisatrice, la maîtrise sociale et la politique quotidienne, notamment le lien avec les associations. Des mutualisations de services entre la ville-centre et les autres communes sont fréquentes. Elles permettent les économies d'échelles, une meilleure cohérence territoriale tout en évitant des doublons, des rivalités ou des incompréhensions entre les administrations très interdépendantes.

Portage des équipements sportifs par l'intercommunalité

Selon le sondage de l'ANDES, une quarantaine d'intercommunalités répondantes affirment intervenir sur la partie "construction, gestion, entretien et fonctionnement des équipements sportifs". De plus, 25% utilisent des fonds de concours pour attribuer des aides financières aux communes lors de projets d'infrastructures sportives, même si le contexte budgétaire les rend difficiles à maintenir.

Ces éléments confirment bien une tendance forte à un portage intercommunal sur les grands équipements structurants, dont le rayonnement et les bénéficiaires vont au-delà du périmètre communal. Les équipements de proximité relèvent souvent plus du domaine communal.

Principalement, les piscines, les grandes salles multisports et les grands stades sont les équipements qui font le plus souvent l'objet d'une action intercommunale.



Les points forts et les difficultés d'une mise en commun sont :

- ➊ Réfléchir et travailler dans un même objectif et adopter une vision d'ensemble ;
- ➋ Tendre vers une économie d'échelle : mutualiser les besoins et les compétences ;
- ➌ Assurer une cohérence globale en mettant en valeur les identités territoriales ;
- ➍ Harmoniser les niveaux de dotations des communes ;
- ➎ Faire évoluer les fonctionnements et adopter des systèmes communs ;
- ➏ Difficulté de passer d'un territoire communal à celui d'un périmètre plus large.

Les améliorations dues à l'intercommunalité

Vallée de Chamonix Mont-Blanc (14 000 habitants)

Une seule commission sport réunissant des élus communautaires et communaux précise les actions et les équipements à réaliser (politique tarifaire commune plus équitable, critères d'allocation des subventions identiques et transparents, création d'un Team de sportifs de haut niveau...). Le développement des installations sportives à proximité des lieux de vie, au sein de chaque commune, est privilégié.

Les objectifs sont définis dans un souci permanent de cohérence et de solidarité territoriale :

- Promotion du sport pour tous, mise en perspective des évolutions des pratiques ;
- Offre comparable et publication d'un guide des activités sportives ;
- Optimisation du fonctionnement énergétique des installations sportives ;
- Gestion équilibrée entre les besoins associatifs et l'accueil d'activités génératrices de recettes ;
- Développement touristique et mise en valeur du patrimoine Jeux Olympiques.

La mise en commun de la compétence sport a permis à chacun de s'approprier une vision partagée à la fois plus globale et plus particulière du territoire.

Les limites d'un transfert partiel de la compétence sportive à l'intercommunalité

Belfort (50 128 habitants)

Le transfert de compétences de la commune vers l'intercommunalité, sur les équipements sportifs, peut être partiel. Les associations sportives ont alors deux contacts : la commune et l'EPCI suivant le secteur concerné (entretien, gestion, planning...). Cette situation peut rendre flou pour les usagers le rôle de chaque collectivité, et ce d'autant plus que la commune continuera à verser les subventions aux clubs, même si ceux-ci s'entraînent dans un équipement géré par l'EPCI. Si ce dernier assure la maintenance d'une partie des équipements et chaque commune une autre partie, cela peut limiter la rationalisation souhaitée en dédoublant les procédures.

En théorie, un équipement géré par une intercommunalité est accessible à toutes les communes. Cependant, le transfert partiel de la compétence à l'EPCI rend plus complexe les arbitrages et la répartition des créneaux horaires selon les besoins de l'ensemble des communes et risque de générer certaines difficultés.



Des mutualisations à diverses échelles

Pointe-à-Pitre (20 000 habitants)

Pointe-à-Pitre est une ville centre où converge une grande partie de la population de l'agglomération Cap-Excellence. Grâce à une politique volontariste, des équipements sportifs ont été construits dans tous les quartiers de la ville. Ouverts à tous et destinés aux sports de masse en libre usage, ils sont tous éclairés. En plus de ces infrastructures de proximité, des équipements à dimension régionale ont été construits pour les compétitions. Le centre sportif "Paul CHONCHON" et ses annexes ont été rénovés. La dernière rénovation qui a débutée en 2012, sera achevée fin 2016. Ce faisant, l'installation de nouveaux matériaux permettra une gestion des fluides plus économique.

Répondant à différents besoins, les équipements sportifs ont été mutualisés à différentes échelles :

- la piscine intercommunale située sur la ville des Abymes et gérée par un syndicat intercommunal ;
- la base de canoë-kayak construite par la ville de Pointe-à-Pitre a été transférée à la communauté d'agglomération, qui accueille la Ligue et un Club, et répond aux attentes des collèges et du grand public grâce à son éclairage nocturne ;
- le stade de Baie-Mahault recevant notamment des compétitions internationales d'athlétisme, aux Abymes des matches de football de haut niveau pour la Caraïbes ;
- le complexe de jeux baptisé "Michel BENJAMIN" construit par le Conseil départemental dont la gestion a été transférée à la ville de Pointe-à-Pitre ;
- le stade Pierre ANTONIUS reconstruit dans le cadre de la politique de rénovation urbaine.



Expérience d'achats mutualisés

Château-Gontier (12 309 habitants)

La Communauté de communes s'est dotée de moyens matériels spécifiquement dédiés à l'entretien des terrains de grands jeux, afin de garder la maîtrise technique de la maintenance de ses terrains de football et de rugby. Ce parc matériel est constitué de tracteurs, regarnisseurs, sableurs, défeuteurs et aérateurs.

Ces matériels spécifiques sont prêtés aux communes qui en font la demande.

Le prêt du matériel s'accompagne de conseils d'utilisation des machines, mais aussi de conseils plus techniques. La Communauté de communes propose aux communes du territoire de réaliser des achats groupés, afin d'obtenir des prix dégressifs intéressants. Par exemple, la collectivité réalise un achat groupé de peinture de traçage des terrains de sport ou encore des prix négociés en matière de contrôle de sécurité réalisés sur les équipements sportifs.

Des coopérations informelles entre communes

La mobilité des personnes caractérise notre époque avec l'éloignement des lieux de travail aux lieux d'habitation.

Si la question de l'Intercommunalité est au cœur de cette réflexion, des coopérations se créent simplement à des échelons de regroupement de communes sans forme juridique reconnue. Ces projets intra-communautaires se mettent en œuvre sans entrer pour autant dans une compétence formalisée et génèrent des économies d'échelle sur la base de mutualisations informelles et de solutions d'entraide intelligentes, économies et fonctionnelles :

- échanges de matériel pour l'entretien des terrains ;
- regroupement d'achat ;
- prêt de matériel ou entraide entre communes pour l'organisation de grands événements ;
- échanges d'information sur la programmation, la disponibilité des équipements couverts ou de plein air ;
- complémentarité ou regroupement en termes de maintenance ;
- mobilisation de bénévoles autour d'une manifestation d'envergure...

Influence des choix politiques

POLYVALENCE ET SPÉCIALISATION

Lors de la conception ou de la rénovation d'une infrastructure sportive, la problématique est de déterminer pour qui est destiné l'équipement, mais également comment en partager l'usage, afin d'optimiser et maximiser son utilisation.

Pour atteindre cet objectif, tendre vers une rentabilité sociale forte et ainsi répondre à des missions d'intérêt général (éducation, santé, lien social...), l'élu peut choisir de privilégier la transversalité et la polyvalence de l'équipement tout en prenant conscience des avantages et inconvénients qui en découlent.

Dans ce cadre, il est important de prévoir la diversité des pratiques, des modes de pratiques et des types de pratiquants, mais également d'anticiper sur le devenir de ces problématiques en ayant une infrastructure suffisamment évolutive pour s'adapter à de nouveaux besoins.



COHABITATION DES PUBLICS

Dans le cas où l'élu fait le choix d'une infrastructure polyvalente, il devra répondre aux besoins des pratiques et des pratiquants qui auront accès à l'équipement.

Ainsi, il doit tenir compte des trois usagers principaux potentiels à savoir :

- le grand public ;
- le scolaire (et le périscolaire) ;
- les clubs et associations sportives, ou non.

Face aux besoins plus importants des scolaires et des clubs, il faut veiller à équilibrer l'accessibilité au grand public et penser à la règle des tiers comme base de discussion pour répartir les créneaux horaires.



Mise en place d'un terrain à pelouse renforcée

Bourg-en-Bresse (42 000 habitants)

Deux clubs de haut-niveau (rugby et football) se partagent un seul et même stade. Pour cela le décapage de l'ancien gazon sur 40 cm a permis d'installer une pelouse naturelle renforcée. Le substrat est beaucoup plus résistant et les zones d'arrachement sont peu nombreuses après un match. Par ailleurs, le substrat qui présente une excellente perméabilité est jouable par tous les temps.

Seul inconvénient : la pauvreté en matières organiques implique un plan de fertilisation complexe (faibles quantités mais de manière répétée, soit environ 20 g d'engrais solides/m² toutes les trois semaines avec engrais liquides en complément). La ville possède une sonde tensiométrique portable à lecture directe qui permet d'apprécier l'humidité du sol et d'apporter les justes doses d'arrosage avec 35 arroseurs répartis en 7 lignes de 5 sur l'ensemble du terrain. Alimenté par un forage, le réseau est installé directement sous le substrat.

Sur un terrain classique, l'entretien demande 5 à 6 agents sur une journée, alors que cette pelouse nécessite quatre heures d'intervention d'une seule personne le lendemain de match.

Gestion de l'entretien annuel *Avon (15 000 habitants)*

La ville accueille un club de football évoluant en excellence départementale : 400 licenciés (1/4 séniors vétérans et 3/4 de jeunes et féminines), 12 équipes en championnat, club de football à 5 et à 7, futsal et une école de football labellisée FFF.

Jusqu'en 2012, il y avait deux terrains éloignés de plusieurs kilomètres impliquant des frais de transports importants (40 000 €/an), une équipe municipale pour l'entretien, le traçage, l'arrosage et beaucoup de matchs remis en hiver. En 2013, le Conseil municipal a voté la rénovation du stade municipal en prévoyant un terrain hybride en synthétique et deux terrains annexes (foot à 7) synthétiques.

De fortes économies ont été faites en matière de transports, de personnel et d'eau. L'ensemble du club s'entraîne et joue sur le terrain municipal 6 à 8 matchs dans le week-end avec possibilité de nocturne. L'effectif du club a augmenté avec la montée en puissance des féminines (1 équipe en Ligue, 2 en district et les scolaires + stages pendant les vacances).

UNE POLITIQUE SPORTIVE POUR SATISFAIRE LA DEMANDE SOCIALE

La municipalité peut également soutenir le développement d'une ou plusieurs pratiques de haut-niveau (voire professionnelle) ou faire le choix du sport amateur.

La cohabitation de ces niveaux de pratique n'est évidemment pas incompatible puisque le sport de haut-niveau représente souvent une locomotive pour la pratique pour tous et une vitrine pour le territoire. Néanmoins cela impose aux élus locaux de se conformer aux réglementations fédérales, même s'il existe la possibilité de dérogations souvent limitées dans le temps.





SE POSER LES BONNES QUESTIONS SUR LE MODE DE GESTION

Choisir un mode de gestion, nécessite préalablement une réflexion approfondie sur :

- la vocation de l'équipement ;
- un cahier des charges précis, notamment sur les plages horaires réservées aux associations ;
- son public : scolaire, individuel, associatif, touristique, de loisirs ou de compétition ;
- son maintien dans la durée ;
- son évaluation régulière.

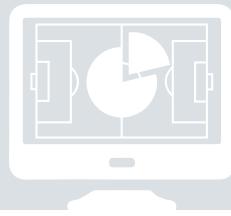
Pour l'élu, dans une première réflexion, ces questionnements sont particulièrement importants au regard de la rentabilité financière, politique et sociale du projet, quel que soit son mode de gestion.

La part dédiée au milieu associatif témoigne de l'engagement de la ville à développer le sport de compétition et valorise les clubs qui en sont porteurs.



LA NOUVELLE ÉCONOMIE
DU SPORT
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'IMPACT D'UN ÉQUIPEMENT SUR LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ



Approche en coût global au regard de la politique sportive de la collectivité

Pour que les équipements sportifs publics puissent rendre des services de qualité, et de façon continue, il est important d'avoir pris la mesure globale des coûts auxquels devra faire face la collectivité.

La notion de coût global, véritable outil de gestion de projet, permet de prendre en compte de manière raisonnée les coûts tout au long de la vie de l'équipement, sans limiter l'analyse aux simples coûts initiaux. 25% des consommations d'énergies des bâtiments d'une commune sont représentés par le secteur sportif, piscines comprises.²⁰

Points de repères sur les coûts de fonctionnement et leur répartition

FAIRE LE TRI DES OPTIONS (TEMPS DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT)

Lors d'une rénovation ou d'une construction, le temps de retour sur investissement (TRI) et la réalité des progrès envisagés sont déterminants dans les critères de choix des solutions. Au-delà de ces éléments lors de la conduite du projet, il est souhaitable d'étudier les différentes options proposées par le maître d'œuvre et de les comparer avec d'autres réalisations similaires.

Les infrastructures sportives sont souvent une lourde charge pour la collectivité : recettes faibles et coûts d'exploitation élevés. Or, ces coûts dépendent considérablement de la conception, de la réalisation et de l'animation de l'équipement. Cela est particulièrement vrai pour les postes budgétaires "personnel" et "énergie" qui représentent généralement les trois quarts des dépenses.

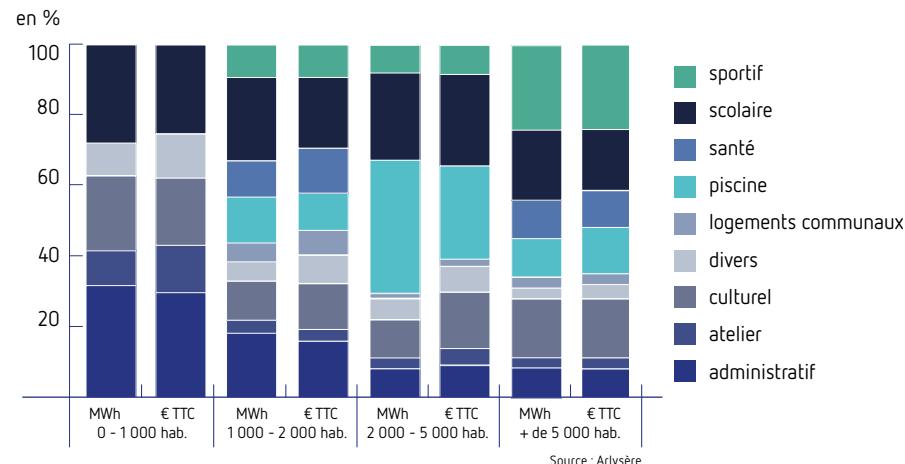
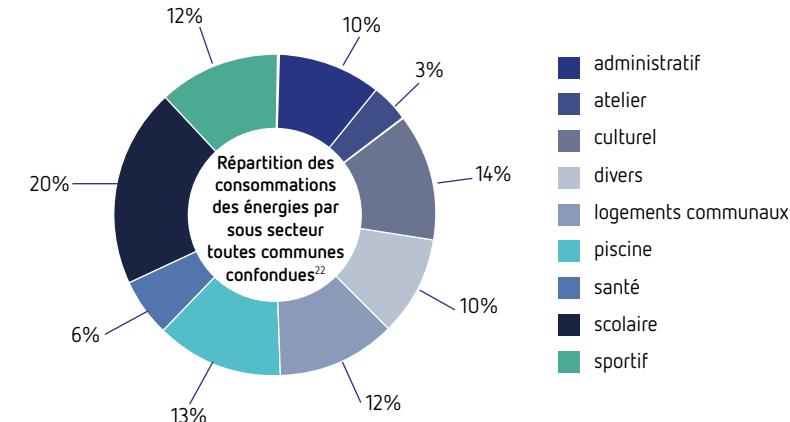
En outre, les coûts de fonctionnement sont appelés à varier selon :

- l'amplitude horaire d'ouverture de l'équipement ;
- la fréquentation (impacte notamment les dépenses en énergie) ;
- la surface des locaux à entretenir et la mécanisation du nettoyage.

Il faut noter que, si les budgets "sport" identifient bien les dépenses de fonctionnement, d'investissement et comptabilisent précisément les dépenses de personnel,

Les points forts
La norme ISO 15686-5 précise les lignes directrices de l'analyse des composants de la construction ou la réhabilitation. Véritable outil d'aide à la décision, elle permet de justifier les différents postes de dépenses dans le processus.


Pour aller plus loin et calculer le coût global de l'équipement : <http://www.coutglobal.developpement-durable.gouv.fr/>



Répartition des consommations des énergies et des dépenses selon la taille de la commune

²⁰ Suivi énergétique des communes d'Arlysére - Observatoire savoyard de l'environnement - Programme nationale d'amélioration de l'efficacité énergétique - ADEME.

la connaissance des coûts analytiques par équipement n'est pas généralisée. Pourtant, les collectivités qui s'appuient sur ces éléments peuvent sensibiliser les clubs utilisateurs et valoriser la mise à disposition des équipements auprès des associations, à condition toutefois de réévaluer régulièrement ces éléments.



ESTIMER LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT PAR POSTES DE DÉPENSES

Les terrains de grands jeux

Les deux principaux travaux de rénovation concernent les extensions ou les agrandissements et l'aménagement intérieur pour répondre à des motivations concernant principalement : l'amélioration du confort, un agrandissement et la mise aux normes.²³

Nature du sol sportif	Investissement moyen TTC (1)	Entretien annuel TTC (2)	Charge annuelle TTC (3)	Utilisation hebdomadaire moyenne (4)	Coût horaire TTC (5)	Coefficient plaisir du jeu (6)	Ratio coût plaisir (7)	Observation
Gazon naturel	340 000 €	25 000 €	59 000 €	8H	175 €	9	19,50	Tous niveaux. Déconseillé par gel. Interdit par dégel.
Gazon naturel élaboré	400 000 €	30 000 €	70 000 €	12H	139 €	10	13,90	Tous niveaux. Limité par gel. Interdit par dégel.
Stabilisé	370 000 €	9 000 €	46 000 €	25H	44 €	5	8,80	Entraînements et matchs locaux. Impossible par dégel.
Synthétique	700 000 €	10 000 €	80 000 €	50H	38 €	8	4,75	Tous niveaux. Autorisé par gel et dégel.

Coût réel et niveau de satisfaction selon la nature des sols sportifs²¹

(1) : L'investissement comprend les terrassements, la construction du terrain avec drainage, les équipements, l'arrosage, la main courante et le pare ballons (éclairage non compris car variable selon le niveau d'homologation).

(3) : (1):10 + (2) (base amortissement sur 10 ans)

(5) : Division de (3) par [(4) x 42 semaines]

(6) : Note de 1 (mauvais) à 10 (excellent)

(7) : Division de (5) par (6) (plus le chiffre est petit plus le résultat est bon).



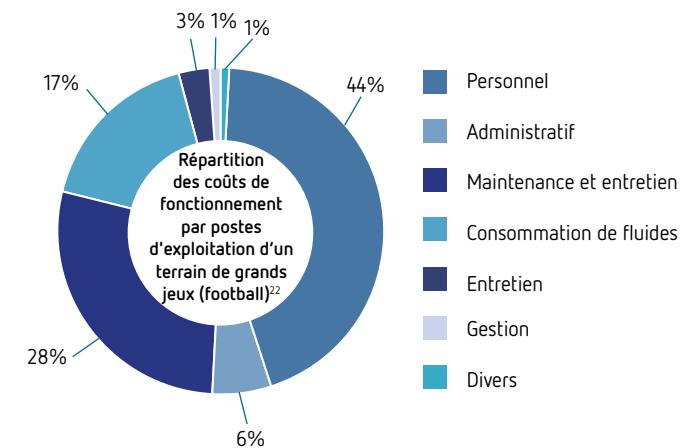
²¹ Étude comparative du coût réel des terrains selon la nature des sols sportifs – Association Française de Football Amateur – 2011.

²² Partage d'expériences Réseau ANDES – 2015.

²³ Enquête statistique d'EDF R&D sur la rénovation des équipements publics réalisée en 2013.

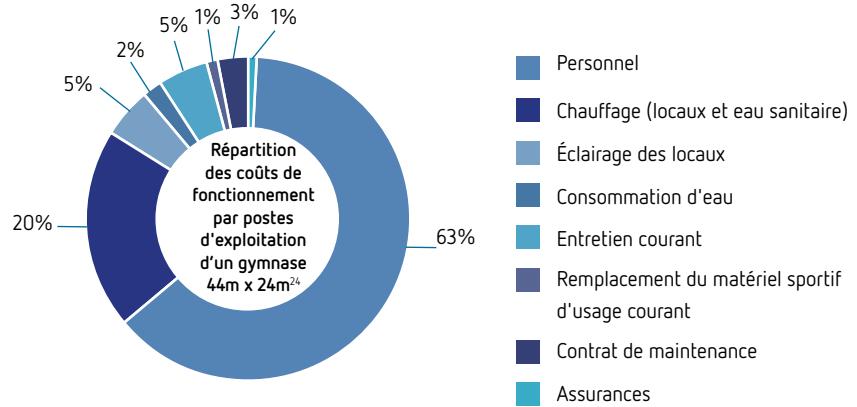
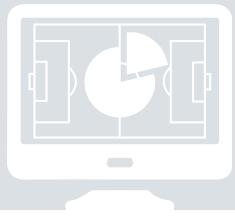
Les terrains synthétiques, malgré leur coût d'investissement plus élevé, réclament moins d'entretien et offrent une capacité d'utilisation plus grande, alors que les terrains en gazon naturel sont difficilement praticables en période de dégel ou en cas de fortes pluies. Ils nécessitent des temps de repos qui réduisent sérieusement leur potentiel d'utilisation. Les élus locaux peuvent prendre en compte la demande de certains clubs ou associations ou le niveau de satisfaction sur des équipements spécifiques pour évaluer la conduite de leur politique sportive.

Les deux principaux travaux de rénovation concernant les terrains de grands jeux sont des extensions ou agrandissements et l'aménagement intérieur. Il s'agit pour les collectivités d'améliorer le confort des usagers, de répondre à une demande croissante et de répondre aux nouvelles réglementations.²³



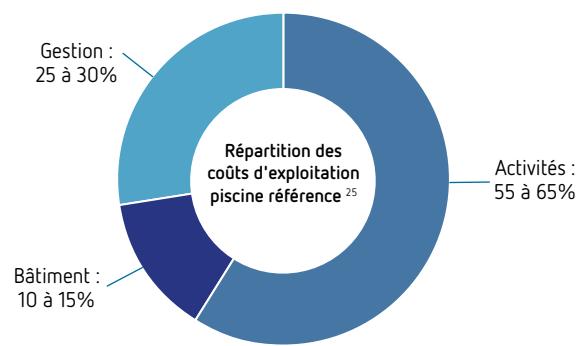
Salles multisports

Les principaux travaux de rénovation des gymnases sont l'isolation de la toiture et l'aménagement intérieur. Il s'agit donc d'un des rares types de bâtiments qui donne la priorité à une rénovation qui concerne directement l'efficacité énergétique ; mais il s'agit de toits très souvent plats nécessitant des travaux d'étanchéité réguliers (tous les 10 ans environ). Ces travaux induisent ainsi une réduction de la facture énergétique relativement importante, par rapport à la plupart des autres équipements sportifs de par leurs importants volumes à chauffer.²³



Piscines publiques

Plus de 70% des piscines ont déjà fait l'objet d'au moins une rénovation (taux très variable selon la période de construction). L'aménagement intérieur et la mise en conformité par rapport aux normes en vigueur sont les deux principaux postes de rénovation.²³



- Coût bâtiment : coût de la piscine fermée
 - Coût de gestion : coût de la piscine prête à accueillir du public
- Coût d'activités : charges directes liées aux activités organisées (diffère selon les publics)

²⁴ Les équipements sportifs : programmation, conception et maintenance – Patrick LACOUTURE - Éditions du CNFPT, 2006.

²⁵ D'après les données issues du guide "Piscines publiques, de la conception au fonctionnement : quels enjeux pour l'élu", publié par l'ANDES et EDF, Juin 2012.





La responsabilité du maire et des usagers

La notion de responsabilité dépasse ici largement la seule notion de judiciarisation ; le Maire est conscient que, quoi qu'il advienne, il est considéré comme responsable de tout dysfonctionnement et malfaçon. Le grand public ignore les éventuels contrats de délégation de gestion et impute la responsabilité à la collectivité...

La qualité de l'équipement, ses usages, les comportements des usagers, leur appropriation, le rôle de l'encadrant tant éducateur sportif qu'agent de maintenance ont une influence déterminante sur la maîtrise des coûts. Cette approche sociologique est tout aussi importante que l'approche technologique sur le plan local.

La responsabilité est morale certes, mais a également un réel impact financier. Elle peut concerner :

- la qualité de l'équipement et de son organisation ;
- la qualité du "feedback" entre élus et service des sports ;
- les modalités d'alertes des dysfonctionnements ou d'incivisme,
- la réactivité après les constats de dégradations ;
- la réactivité et la qualité du service juridique en lien avec les assurances,
- la relation fiable et transparente avec les présidents de clubs et les médias.

CO-RESPONSABILISATION DES USAGERS

Si la notion de responsabilité de chacun est acquise face aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, il est indispensable de se pencher sur la question de la sensibilisation de l'usager lors de l'utilisation de l'équipement.

En effet, le politique ne peut instaurer des mesures, sans associer les usagers à la démarche, sans quoi les impacts sur les coûts de fonctionnement des équipements sportifs seront faibles, inexistants, voire contre-productifs.



Contrat de modération énergétique avec les associations *Objet (3 714 habitants)*

Les équipements sportifs sont utilisés gratuitement par les associations. Pour sensibiliser les clubs au coût de cette mise à disposition, mais également pour tendre vers une maîtrise voire une réduction des frais de fonctionnement, d'énergie notamment, le conseil municipal a souhaité investir dans des outils permettant de mesurer et de suivre les dépenses énergétiques. À ce titre, l'un des techniciens de la commune relève les chiffres chaque mois et réalise un comparatif à M-1 et N-1 en tenant des tableaux de bord. Afin de sensibiliser les associations à ce sujet, la ville s'est engagée à partager les gains financiers avec les clubs ayant joué le jeu à savoir : une répartition des gains à 50% pour la commune et 50% pour l'association sous forme de subvention exceptionnelle. Ainsi pour la première année de mise en œuvre, neuf clubs vont être récompensés à hauteur de 300 € et 800 €.

Quelques exemples de bonnes pratiques :

- réunions d'information et de sensibilisation auprès des associations et notamment de leurs présidents ;
- propreté des vestiaires et des lieux de convivialité (décrassages de chaussures à crampons, respect des locaux...) ;
- extinction de la lumière après l'utilisation de l'équipement ;
- ramassage élémentaire des déchets et utilisation de gobelets recyclables ;
- modèle d'arrêté pour limitation de l'usage des colles et résines ;
- démarche pédagogique et éducative d'information pour une pratique sportive éco-responsable ;
- respect des créneaux horaires pour ne pas allonger ceux des gardiens ou ne pas gêner la pratique des autres associations ;
- respect des règles élémentaires d'hygiène ;
- responsabilisation de l'association lors de dégradations sur l'infrastructure : prise en charge par l'assurance de l'association et non par celle de la commune.

MISE EN PLACE DE MESURES PRÉVENTIVES ET/OU INCITATIVES

Du fait de leur expérience, de la connaissance du terrain et des habitudes des usagers, les municipalités mettent en place des mesures préventives et/ou incitatives qui contribuent à la préservation du patrimoine sportif.

Quelques exemples de mesures préventives et de bonnes pratiques pouvant être mises en place par la commune :

- horloges de programmation de l'éclairage ;
- détecteurs de présence dans les locaux (vestiaires, salles de réception, couloirs, infirmerie, billetterie) ;
- programmation du chauffage en fonction de l'occupation (animations ou disciplines sportives), à préciser autant que possible auprès des fédérations ;
- gestion rigoureuse des clés d'accès non reproductibles ou mise en place d'une console d'accès électronique ;
- mise en place de badges ou de clés magnétiques permettant l'accès et l'extinction de l'éclairage tout en réduisant la charge des gardiens en fin de journée ;
- règlement intérieur d'un équipement conçu et cosigné avec les présidents des clubs ;
- sensibilisation sur le coût des fluides (compteur personnalisé, budget alloué annuellement) ;
- planification concertée des périodes de remise en état des terrains,



- utilisation "raisonnée" des terrains de grands jeux l'hiver ou en période d'intempéries et sensibilisation des clubs sur la nécessité de protéger les terrains herbés (respect des arrêtés d'interdiction et de non praticabilité des terrains)²⁶ ;
- coordination des calendriers par des fédérations qui peuvent être concurrentes d'utilisation (football/rugby ; handball/basket) ;
- éco-conditionnalité d'autorisation et subventionnement de certains événements ;
- nettoyage par le club des colles et résines ;
- label éco-responsable des manifestations.



La valorisation des coûts de mise à disposition des équipements sportifs

REDEVANCE D'UTILISATION

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques²⁷ stipule que "*toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance*". La circulaire du 29 janvier 2002 pose également les principes des concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs et précise que toute occupation du domaine public "*doit être assujettie en principe au paiement des redevances*", mais indique toutefois qu'"*aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe les modalités de calcul de la redevance*".

Une enquête de l'ANDES sur la redevance de mise à disposition des équipements dans le sport professionnel (football et rugby)²⁸ met en évidence la disparité des montants des redevances, la nécessaire interprétation des collectivités et les différences des modalités de calcul ; sans oublier la différence de modalités de mise

²⁶ Pour aller plus loin : protocoles d'accord sur l'utilisation des terrains de grands jeux signés avec les Fédérations Françaises de Football et de Rugby disponibles sur le site www.andes.fr

²⁷ Articles L 2125-1 et L 2125-3.

²⁸ La redevance de mise à disposition des équipements sportifs professionnels - ANDES - 2014.



à disposition pour des associations ou clubs professionnels qui ont une forme de société commerciale.

Concernant spécifiquement le sport amateur, certaines collectivités facturent l'utilisation des équipements sportifs aux associations ; les principales raisons étant l'optimisation des créneaux horaires attribués à chaque club, la valorisation de la mise à disposition de ces infrastructures publiques et la sensibilisation des associations à l'action municipale.

MISE À DISPOSITION AUX COLLÈGES ET LYCÉES

Les relations des communes avec les Conseils régionaux et départementaux sont très variables, mais comprennent très régulièrement la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux aux collèges et lycées ne possédant pas d'infrastructures sportives. Ces mises à disposition représentent une charge importante pour les communes, notamment en termes d'occupation des créneaux et de coût de fonctionnement.

Selon la circulaire interministérielle du 9 mars 1992 relative "à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement : équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive" :

- chaque collectivité compétente en matière d'établissements scolaires doit faire en sorte que les élèves disposent des équipements sportifs nécessaires à l'enseignement des activités physiques et sportives ;
- cette obligation n'implique pas la réalisation des équipements ;
- la collectivité propriétaire d'un équipement mis à la disposition d'élèves peut facturer cette utilisation à condition de respecter les principes d'égalité et de proportionnalité par rapport aux coûts de fonctionnement et de ne pas demander de participation aux élèves ;
- à défaut d'accord entre les collectivités concernées, l'inscription d'office des dépenses résultant de ces facturations est possible.

Généralement, ces évaluations tenant compte de relations anciennes, les coûts ne sont pas toujours négociés sur la base du coût réel, ne sont pas réévalués régulièrement et varient selon les zones géographiques.



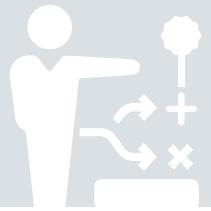
Facturation de la mise à disposition aux établissements scolaires
Pontarlier (18 409 habitants)

AVANT : Facturation représentant entre 10 et 20% des charges de fonctionnement en fonction de l'équipement et du nombre d'élèves.

Certains créneaux sont pas ou peu utilisés, et sont difficilement ré-attribuables à d'autres établissements.

APRÈS : Facturation à hauteur de 40% des charges de fonctionnement de l'équipement quelle que soit l'infrastructure. Pour une heure de pratique, si les charges sont de 100 €, 40 € sont à la charge de l'établissement scolaire.

BILAN : Aujourd'hui tous les créneaux mis à disposition, utilisés ou non, sont facturés et les établissements ont uniquement conservé les créneaux qu'ils utilisent. Ce dispositif a permis de contenir l'ensemble des établissements secondaires, des actions des ETAPS sur le temps primaire et 3^e âge et des demandes associatives.



RÉGIONS	GYMNASSE (€/h)	STADE (€/h)	PISCINE (€/h/ligne d'eau)
AQUITAINE	gratuité	gratuité	gratuité
BRETAGNE (part de la dotation du Conseil régional)	13,39	9,96	37,56 (par équipement)
BOURGOGNE	12	6	22,5
MIDI-PYRÉNÉES	13,18	9,38	28,26
NORMANDIE	8,4	7	8,4
ÎLE DE FRANCE ²⁹	66,7 (grande salle)	39,3	23
PACA	7	7	9
RHÔNE-ALPES	7	4,5	47 (par équipement)

Quelques exemples de coûts de mise à disposition aux collèges et lycées³⁰ (par équipement)

Au-delà de ces chiffres, la variabilité des valorisations témoignent de la diversité de l'approche selon les régions. Le prix de la mise à disposition ne couvre pas la charge réelle supportée par la ville.

A contrario, lorsque c'est la Région ou le Département qui est propriétaire, la mutualisation entre collectivités de niveaux différents permet également aux communes :

- des économies de co-utilisation ;
- des horaires d'utilisation complémentaires grâce à des conventions établies sur les mêmes bases de dépenses réelles ou de réciprocité d'usage : salles de danse, gymnases, lignes d'eau de piscine, etc.

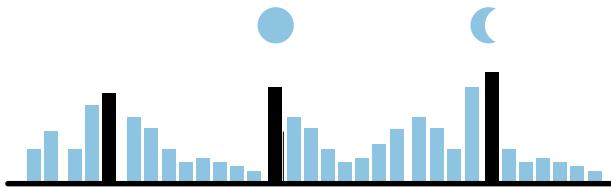
Les conventions entre les collectivités de niveaux différents prennent en compte la participation à l'investissement initial. La réforme territoriale en cours rend propice l'actualisation des modalités opératoires de ces mises à disposition.

Dans une commune de 50 000 habitants, sur 92 070 heures d'utilisation totale des équipements sportifs, les lycées et collèges consomment 19 501 heures, soit 21% des créneaux, ce qui est loin d'être négligeable.

Certaines associations et gestionnaires privés ont déjà mis en place ces tarifs différenciés à la carte.

²⁹ Il peut également y avoir des autorisations d'utilisation temporaire de l'équipement accordées à titre gratuit. Puis, la Région, au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL) reverse une redevance à la Ville (environ 8 €/élève inscrit/an).

³⁰ Puis un Arrêt du Conseil d'état du 10.01.94 (Arrêt Frêche – Affaire de Montpellier), où la circulaire affirme non pas une obligation de moyens, mais bien une obligation de résultat.



La gestion quotidienne de l'équipement

LA QUESTION DES CRÉNEAUX HORAIRES

Amplitude des créneaux horaires : inventer le futur

Aujourd'hui, les frontières entre citoyen et client, public et privé, coût fiscalisé ou payant sont devenues plus floues et les infrastructures publiques sont concurrencées par des initiatives privées.

L'élu local doit répondre à une demande sociale évolutive et prendre en compte la concurrence existante entre les équipements sportifs, les équipements publics et privés, les territoires. Cela déborde largement de la vision purement sportive et conduit à de nombreux questionnements et à des décisions politiques et économiques :

- Quel équilibre entre fréquentation et coût de fonctionnement, notamment en terme de personnel ?
- Faut-il décider de fermer des équipements aux heures peu fréquentées au détriment du service public ?
- Quelle cohérence et complémentarité entre les équipements d'une ville ou d'un territoire ?
- Faut-il créer des tarifs différenciés en fonction des heures de fréquentation, de l'origine géographique (tourisme) ? Ou bien des tarifs horaires ?
- Quelle amplitude doit offrir un service public, sachant qu'élargir les horaires a également un coût, ou peut être difficile à mettre en œuvre (modification nécessaire des horaires des personnels d'encadrement ou d'entretien) ?
- Lorsque c'est la commune seule qui supporte la charge de fonctionnement de l'équipement, doit-elle appliquer des tarifs majorés pour les résidents hors de la commune et/ou de l'intercommunalité ?
- Peut-on déléguer à des associations la gestion de certains créneaux horaires en dehors des horaires d'ouverture au grand public ?



Élargissement de l'amplitude des créneaux horaires et gestion d'un équipement sportif par une association Paris (2 147 857 habitants)

Les équipements sportifs de la Ville de Paris ferment à 22h30 obligeant les associations à finir leurs activités au mieux à 22h. Cette situation se trouvant en décalage avec le mode de vie des habitants, mais aussi avec les projets sportifs des clubs, a été expérimentée en 2014-2015, avec une première phase d'élargissement des horaires d'ouverture, la gestion des équipements par les associations.

La signature d'une convention formalise le transfert de responsabilité en matière de sécurité incendie et de fermeture de l'équipement et une seule association par équipement est permise selon les modalités en vigueur (condition d'accès, tarification). La sélection a été effectuée sur la base d'un projet sportif porté par l'association montrant l'intérêt de ces nouveaux créneaux pour le développement et/ou le meilleur fonctionnement du club. Les créneaux sont proposés jusqu'à minuit maximum du lundi au vendredi. L'accompagnement et le suivi ont été réalisés par les conseillers à la vie sportive en lien avec les gestionnaires de l'équipement et les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

En 2014-2015, 15 associations ont participé à l'expérimentation sur 15 équipements avec une grande satisfaction d'ensemble sur ce dispositif tant pour les clubs, au regard de leurs projets sportifs, que pour les agents : des gains significatifs en terme d'offre sportive, de confort de pratique, de convivialité, de qualité de relations entre agents et associations. En 2015-2016, le dispositif expérimental a été reconduit de manière pérenne avec 50 associations retenues pour des créneaux autonomes sur 44 sites, sur la base de leur projet sportif, générant 108 créneaux supplémentaires, soit environ 4 500 heures supplémentaires par an.



Répartition des créneaux horaires : un exercice réussi de concertation

Les équipements sont fréquemment saturés alors que de nouvelles demandes viennent régulièrement le jour (création de nouvelles associations, demandes de créneaux supplémentaires...). Cette gestion des créneaux nécessite à la fois une excellente connaissance des réalités et de la loi, mais également une transparence entre tous les clubs et des règles de répartitions connues, acceptées et claires. C'est une prérogative majeure des municipalités. L'utilisation de logiciels dédiés facilite cette répartition souvent complexe et un suivi tout au long de l'année.

Il est nécessaire de tenir compte à la fois de l'historique et l'évolution des activités des clubs et associations (croissance ou baisse du nombre des licenciés et/ou adhérents, nouvelles activités, création de nouveaux clubs alors que d'autres périclitent ou s'arrêtent). Afin de ne pas perturber les projets sportifs, la règle de priorité à l'antériorité d'utilisation est, le plus souvent, admise de tous. Il s'agit d'un domaine particulièrement sensible qui relève d'une modalité sans faille, acceptée de toutes les associations particulièrement vigilantes sur la prise en compte de leurs demandes.

La réalité des occupations est suivie par les services municipaux, parfois sur un cahier de présence, ou demain par l'utilisation d'Internet. Elle nécessite une excellente communication et une confiance entre les services municipaux et les associations. Elle repose sur la transparence des règles d'attribution connues et acceptées de tous. Chaque association dispose du projet de programmation pour chaque équipement de la ville. Naturellement, les utilisations scolaires sont prioritaires.

Le point d'orgue se situe en fin d'année sportive dans les 3 domaines les plus fréquentés (les salles de sports, les terrains de grands jeux et les piscines) par plusieurs réunions de finalisation, où tous les clubs sont invités et où chacun exprime ses demandes, accepte ou amende la préprogrammation municipale. Cette concertation est essentielle : l'élu en charge des sports en est l'animateur, le régulateur et trouve le plus souvent un compromis accepté de tous. En cas de litige, des réunions complémentaires d'arbitrage, plus restreintes, peuvent être nécessaires, mais restent marginales et relèvent souvent des incertitudes du calendrier officiel de certaines fédérations sportives.

C'est un temps fort de la politique sportive qui permet aux élus d'expliquer leur action et de répondre aux questions du milieu associatif.



UN COACHING DYNAMIQUE DU PERSONNEL

Le service des ressources humaines joue un rôle majeur dans la gestion des agents, mais il faut compter également sur l'organisation et le management mis en place, afin que les personnels municipaux soient motivés, efficaces, et connaissent parfaitement leur secteur de responsabilité. Ces agents font partie intégrante de la qualité de l'équipement et constituent un élément de relation avec la clientèle. L'agent d'accueil et de maintenance est en première ligne, il joue bien sûr un rôle majeur dans l'entretien et la maîtrise des consommations énergétiques de l'équipement. Par ailleurs, il influe par ses conseils et ses actions de sensibilisation sur le comportement raisonnable des utilisateurs.

Doter les agents d'entretien de matériels performants (auto laveuse, aspirateur adapté dans les salles de gymnastique, matériel de nettoyage des sols, d'entretien des espaces verts ou de terrains synthétiques...) sont autant d'éléments de productivité et de qualité de vie du personnel.

La formation des agents contribue aussi à les associer à la dynamique d'une commune, et à en faire des atouts relationnels avec les utilisateurs. Il en découle la qualité de l'accueil et du dialogue avec les pratiquants, qui peut être relayé et amplifié par les médias et les réseaux sociaux.

Ainsi, le coaching des agents municipaux en relation avec les usagers est un facteur d'attractivité et de fréquentation.

BÉNÉVOLAT : UNE PÉPITE À PRÉSERVER

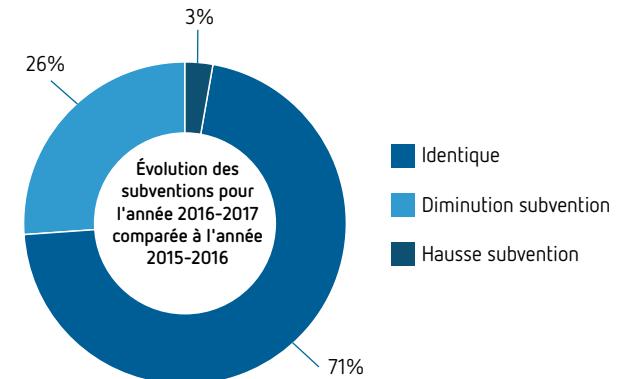
Le bénévolat est une pépite : sur lui reposent le sport amateur, la formation des jeunes, l'organisation des déplacements des matchs joués à l'extérieur, l'encadrement des manifestations, l'animation associative d'une ville. Les bénévoles sont un relais essentiel dans la maintenance des équipements qui sont mis à disposition.



Formation et recrutement des diplômés BEESAN Le Havre (175 000 habitants)

Face à la difficulté nationale de recrutement des personnels titulaires du diplôme BEESAN, en liaison avec l'intercommunalité, la Ville avait initié, il y a quelques années, la mise en place d'une formation préparant à ce diplôme. Ce dispositif devait permettre d'assurer le recrutement d'une trentaine de nouveaux diplômés BEESAN indispensables pour assurer la sécurité nautique, l'animation des trois établissements de natation de l'intercommunalité, et prendre en compte la pyramide des âges des éducateurs sportifs en place. La formation, cofinancée par le conseil régional, la ville et l'intercommunalité via des bourses individuelles, se déroulait sur deux années. En échange, les étudiants s'engageaient à travailler prioritairement au niveau local. Des facilités d'hébergement ont été également mises en place.

Force est de constater que ses effectifs déclinent et vieillissent alors que les charges, les responsabilités et les temps d'organisation alourdissent une activité qui repose sur la passion et la solidarité.



L'octroi de facilités de fonctionnement et d'animation de la part des municipalités, non seulement est un juste retour des choses, mais également un investissement dans l'animation associative et le plaisir de vie dans la ville.

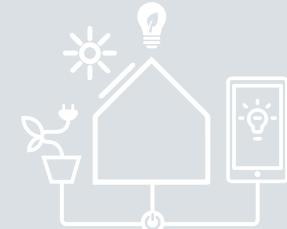
Ainsi, l'état des lieux de l'évolution des subventions et du soutien apporté aux associations sportives réalisé chaque année par l'ANDES, permet de mettre en lumière la volonté des élus locaux de ne pas toucher à l'aide associative, et ce malgré les contraintes du contexte budgétaire actuel. En quelque sorte les bénévoles amplifient, par leur investissement le budget "sport". Beaucoup d'associations ont recouru à un encadrement professionnel, mais il faut reconnaître que c'est sur le bénévolat que reposent la vitalité et la pérennité d'une association.



MAÎTRISER LES COÛTS VIA L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



Bâtiment, transport, éclairage public, énergies renouvelables... Nombreux sont les domaines à prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie énergétique d'un territoire... Tout projet de construction ou de rénovation doit s'articuler avec la politique énergétique locale qui identifie : les orientations stratégiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire, les potentiels énergétiques et les dynamiques de développement au-delà du périmètre du projet.



Inscrire le projet dans le contexte énergétique de son territoire

La maîtrise du coût énergétique d'un équipement sportif, comme pour toute autre construction, nécessite la mise en place d'une stratégie globale et territoriale.

Tout projet de construction ou de rénovation doit s'articuler et être mis en cohérence avec la politique énergétique locale fondée sur :

- les orientations stratégiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire,
- les potentiels énergétiques et les dynamiques de développement au-delà du périmètre du projet.

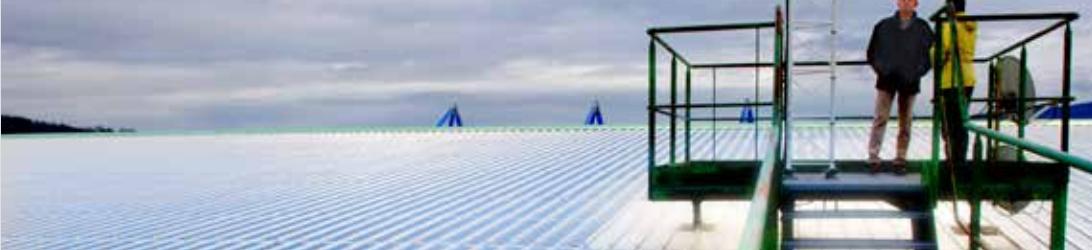
La réglementation du 1^{er} janvier 2008 oblige tout maître d'ouvrage d'une opération, dont la surface dépasse 1 000 m², à réaliser avant le dépôt du permis de construire, une étude de faisabilité technique et économique sur diverses solutions d'approvisionnement en énergie de la construction. Par ailleurs, certaines aides et subventions ne seront attribuées qu'à condition d'intégrer un volet "maîtrise des consommations d'énergie", avec un audit énergétique préalable dans le cas d'une réhabilitation.

Bien connaître, pour mieux maîtriser, ses consommations énergétiques

Tout projet d'équipement sportif doit faire l'objet d'un diagnostic préalable. Il s'agit d'une étape essentielle à tous travaux de construction ou de rénovation, afin de connaître au mieux le fonctionnement d'un équipement sportif existant, ou de le définir dans le cas d'une construction neuve, en tenant compte des activités pratiquées, des conditions d'utilisation (fréquentation, horaires...), des utilisateurs (milieu associatif, scolaire, loisir, compétition, etc.), et ainsi choisir le mode de gestion le plus adapté. On constate une implication grandissante de l'élu avec l'augmentation de la taille de la commune : au-delà de 20 000 habitants, 7 communes sur 10 ont un élu en charge de l'énergie.

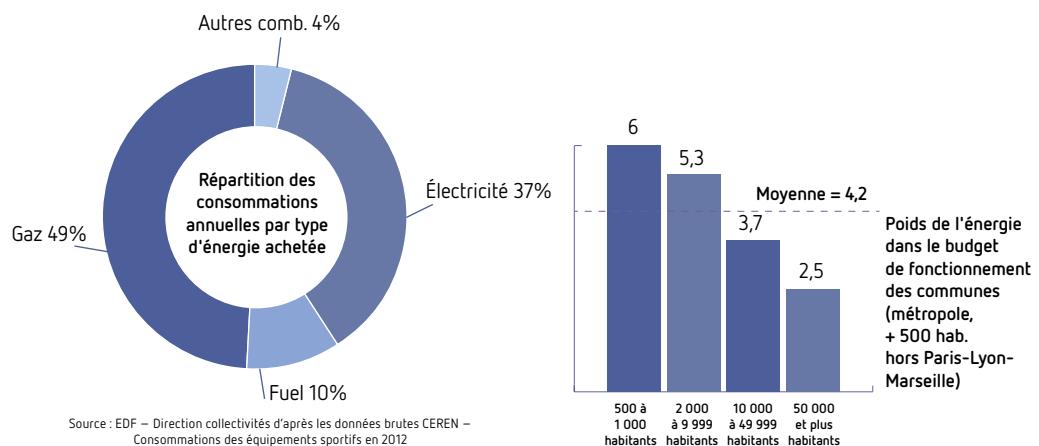
Le budget énergie d'une commune représente en moyenne 4,2 % de son budget de fonctionnement.

Avec 30% de la consommation des bâtiments communaux, les écoles demeurent le type de bâtiment le plus consommateur devant les équipements sportifs et les



bâtiments socioculturels. Dans les groupements de communes, les équipements sportifs, représentent le premier poste de consommation suivi par les bâtiments administratifs. Ces répartitions s'expliquent par des périmètres de compétences différents selon les collectivités.

Le suivi régulier des consommations et des dépenses est essentiel pour assurer la maîtrise des consommations énergétiques et nécessite un interlocuteur unique dédié aux questions énergétiques sur l'ensemble du patrimoine public.



Le budget énergie d'une commune est un poste qu'il est envisageable de réduire en investissant pour améliorer la performance énergétique du patrimoine et en consacrant des moyens à sa bonne gestion. Il existe un gisement de solutions important et accessible à moindre coût : travailler sur les usages et l'exploitation des équipements sportifs.

La gestion énergétique repose autant sur des moyens matériels (mesures et outils de suivi des consommations énergétiques) que sur des moyens humains (mobiliser les compétences spécialisées, assurer le suivi énergétique, sensibiliser).

Développer la performance énergétique des équipements sportifs

Les consommations énergétiques constituent un poste de charges important après le personnel de gardiennage, d'entretien et de maintenance. Les solutions peuvent être de différentes natures et intervenir sur divers usages d'équipements sportifs. Le choix se fait au cas par cas et selon les usages (chaleur, électricité, mobilité...), le confort attendu et les ressources locales.

RAISONNER EN COÛT GLOBAL POUR COMPARER LES SOLUTIONS

Le raisonnement en coût global consiste à prendre en compte le coût d'investissement initial et les coûts d'usage, d'entretien et d'exploitation pendant toute la durée de vie de l'équipement sportif. Le raisonnement en coût global peut parfois s'avérer complexe : l'étude des coûts différents d'exploitation et de maintenance demande de disposer de données diversifiées et de formuler des hypothèses sur le coût de l'énergie, l'évolution des cadres législatifs, la durabilité des matériaux, le comportement des usagers...

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

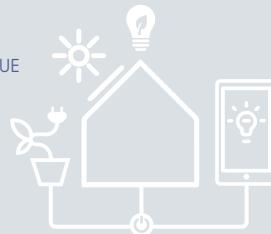
Une bonne maîtrise des dépenses d'investissement, dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une construction d'un équipement sportif, nécessite/ impose d'évaluer les solutions par rapport aux objectifs de Transition Énergétique et notamment de choisir le mode de gestion adapté aux activités pratiquées, aux conditions d'utilisation (fréquentation, horaires...), et aux utilisateurs (milieu associatif, scolaire, loisir, compétition, etc.) ... L'investissement s'évalue au regard des bénéfices d'exploitation, des économies de gestion et de la maintenance de la future structure.

AMÉLIORER L'EXISTANT

Concernant les équipements sportifs existants, la mise en place d'un suivi des consommations, l'analyse de la courbe de charge et l'adaptation du contrat de fourniture d'énergie aux besoins réels et du contrat de maintenance permettent de réduire les coûts de fonctionnement liés à l'énergie.

De manière générale, des solutions immédiates à coûts réduits peuvent être mises en place très rapidement, par exemple :

- le pilotage simple des installations grâce à la programmation horaire et les températures à respecter selon l'activité ;



- l'utilisation de matériels hydro-économies ;
- l'entretien régulier des chaudières à combustion (qui est, par ailleurs, une obligation réglementaire) ;
- la purge des radiateurs hydrauliques ;
- la sensibilisation des usagers et du personnel...

D'autres solutions nécessitent des travaux et donc un investissement plus important :

- la gestion des circulateurs et groupes de ventilation selon l'occupation des équipements ;
- l'installation de régulateurs et d'appareils de télégestion ;
- l'isolation des installations de chauffage ;
- le remplacement des ampoules et la mise en place d'horloges pour l'éclairage des équipements sportifs ;
- le calorifugeage ou isolation des canalisations d'eau chaude sanitaire permettant d'éviter les pertes d'énergie entre la chaudière et les points de distribution de chaleur.

La gestion technique de l'équipement et le comportement des usagers constituent des leviers d'économie non négligeables lors de l'exploitation de l'équipement.

PRIVILÉGIER LA CONCEPTION BIOCLIMATIQUE DES BÂTIMENTS

Dans le cas d'une construction neuve, comme d'une réhabilitation, privilier une conception bioclimatique du bâtiment ouvre des perspectives tout à fait intéressantes.

En effet, les choix techniques liés à la gestion de l'eau, à la production de chaleur et d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse...) et au traitement de l'air, impactent directement les coûts : certaines solutions nécessitent une intervention lourde sur le bâti qui sera souvent effectuée à l'occasion d'autres travaux. Par exemple, réparer la toiture d'un gymnase pour un problème d'étanchéité créera une opportunité pour réaliser des travaux d'isolation ou placer des panneaux photovoltaïques sur les toitures et les murs extérieurs.

Le choix de certaines solutions techniques impacte la conception architecturale et les coûts de gestion, d'entretien et d'exploitation d'où la nécessité de raisonner en coût global dès les premières réflexions. Les choix de gestion et de maintenance sont donc à prendre en compte dès la programmation.



Une conception bioclimatique cherche à optimiser le confort des occupants tout en préservant le cadre naturel de la construction en tenant compte de l'orientation du bâtiment afin d'exploiter la lumière du soleil, au choix du terrain (climat, topographie, zones de bruit, ressources naturelles...) et à la construction (surfaces vitrées, protections solaires, compacité, matériaux...).



Profiter du renouvellement du contrat de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) des installations d'éclairage public et sportif, pour définir des objectifs d'économies d'énergie.

Lunéville en Meurthe-et-Moselle (30 000 hab.)

Le titulaire s'est engagé dans le cadre des travaux d'investissement et d'optimisation à réduire de 42% en fin de contrat, la facture énergétique de la commune. L'adaptation de la puissance de l'éclairage au juste besoin et l'utilisation d'un matériel durable et performant pour la rénovation du parc contribuent notamment à ce résultat, inscrit au contrat de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) qui porte sur les installations d'éclairage public et sportif, les illuminations festives, la signalisation lumineuse tricolore et les mises en lumière du patrimoine. Au total, il comprend l'installation de 1 300 points lumineux (dont 1 071 LED) ainsi que la rénovation de 282 luminaires et de 9 carrefours à feux.

OPTIMISER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES LIÉES À L'ÉCLAIRAGE

Éclairer juste et efficace

En termes d'éclairage, il faut bien définir son besoin pour adapter l'offre à la demande. On peut ainsi "éclairer juste" en limitant les "sur-éclairage" en intensité et en durée. La mise en place d'un système de télégestion de l'éclairage permet des économies d'énergie supplémentaires.

Il est possible de rénover l'éclairage des équipements sportifs en même temps que la rénovation du parc d'éclairage public de la ville tout en s'engageant sur de nouvelles économies d'énergie.

Éclairer utile : automatiser l'allumage des éclairages

La solution la plus efficace consiste à confier à l'automatisme la tâche d'éteindre, d'allumer ou d'adapter le niveau à la luminosité nécessaire à l'activité. Cette disposition peut s'adapter à tous les locaux. Dans les locaux comme les vestiaires et les douches, la détection de présence est la solution la plus pertinente à mettre en place. La réglementation et les fiches de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) valorisent à 20 % le gain dû à l'installation de ce dispositif.





Il est aussi possible de disposer de deux niveaux d'éclairage, mais cette solution entraînera un surcoût d'investissement évident : un niveau standard à 300 lux pour les activités scolaires et un niveau plus important, à 500 lux, pour les compétitions. Cette solution permet d'adapter l'éclairage aux activités.

Éclairer efficace : opter pour les bonnes ampoules

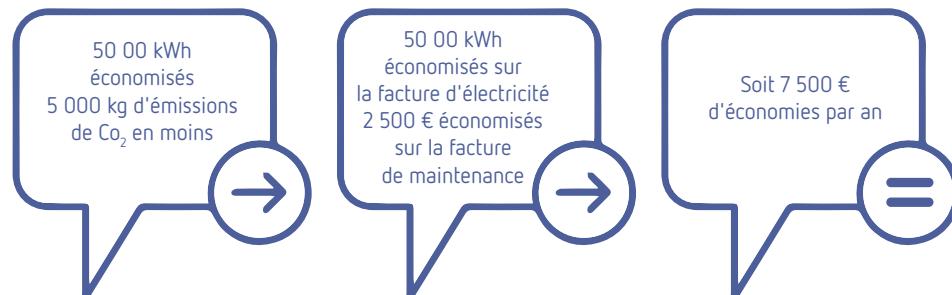
Les ampoules LED deviennent de plus en plus performantes au fil des années et commencent à concurrencer sérieusement les ampoules fluo-compactes. Elles consomment bien moins (2 fois moins), ont une durée de vie supérieure (2 fois plus), ne présentent pas de risque pour la santé (absence de mercure) et sont de plus en plus abordables financièrement. La durée de vie allongée des LED induit une réduction des coûts de maintenance et d'entretien par rapport à des ampoules classiques.

OPTIMISER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

LIÉES À LA VENTILATION

Concernant le poste de dépenses énergétiques liées à la ventilation, il faut vérifier que les débits d'air soufflés sont cohérents par rapport au besoin maximal. L'interruption de marche de la Centrale de Traitement d'Air (CTA) doit être en phase avec l'occupation réelle. Il n'y a pas nécessairement de travaux à prévoir sur ce poste, mais des règles de bonne gestion à appliquer.

1 000 M² RÉNOVÉS REPRÉSENTENT EN MOYENNE :



Source : Citelum d'après des données ADEME

OPTIMISER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES LIÉES AU CHAUFFAGE

Contrairement aux piscines, les besoins de chauffage dans les gymnases ou les stades restent faibles, puisque les températures de consigne sont basses. L'interruption des températures de consigne offre des gisements de gains énergé-



Rénovation de l'éclairage du stade couvert de la Fédération Française de Football à Clairefontaine

Sur un stade couvert de la Fédération Française de Football, les 56 projecteurs de 2 000 W ont été remplacés par 48 projecteurs LED de 488 W, ce qui permettra de réaliser de substantielles économies d'énergie, de l'ordre de 85%.

Grâce à la rénovation de l'éclairage, le niveau d'éclairage moyen atteint 409 lux, avec une uniformité de 0,8 répondant aux niveaux d'éclairage demandés par les utilisateurs pour accueillir des championnats nationaux de football.

Avec 1 500 heures de fonctionnement par an, un coût de 7 centimes d'€ le kWh, un investissement estimé à 37 383 €HT, une durée de vie des LED de 50 000 heures (soit plus de 30 ans), les gains énergétiques sont estimés à 11 000 €/an avec un temps de retour sur investissement de 7 ans.

cas où l'eau chaude sanitaire est produite grâce à l'électricité, il faudra vérifier en examinant la courbe de charge, que celle-ci s'effectue bien en heures creuses.

Les piscines étant des bâtiments très énergivores (chauffage de l'eau des bassins, des locaux, production d'eau chaude sanitaire, ventilation des locaux, etc.), il est intéressant d'étudier des solutions efficaces. Placer des énergies renouvelables. Le gain suite au remplacement des équipements de chauffage s'évalue par rapport à la technologie préexistante. À titre d'exemple, pour des installations dont la production est faite par des chaudières anciennes à gaz, l'installation de chaudières neuves présente un temps de retour d'environ 10 ans.

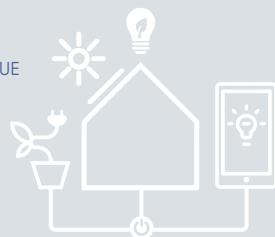
Avec un investissement plus important, les Pompes à Chaleur Haute Température (PAC HT) ou classiques offrent une meilleure rentabilité par rapport à des installations chauffées au Fioul Domestique et équipées d'un plancher chauffant. Dans ce cas, le temps de retour sur investissement est de 8 ans pour la solution thermodynamique classique.

OPTIMISER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES LIÉES À L'EAU CHAude SANITAIRE

L'eau chaude sanitaire est le poste où des conseils simples, pratiques et à temps de retour courts peuvent réduire les besoins :

- la sur-isolation des ballons ;
- l'isolation des canalisations entre les ballons et le puisage ;
- l'abaissement de la pression après compteur ;
- la pose de robinets à fermeture temporisée ;
- les pommes de douche à turbulence.

L'eau chaude sanitaire par hydro-accumulation est fortement consommatrice d'énergie primaire, mais reste intéressante si le chauffage est fourni par la même chaudière. Pour des besoins de chauffage faibles ou nuls, le rendement de production sur l'eau chaude sanitaire d'une chaudière à gaz devient très faible (puissance disponible trop importante par rapport au besoin). Dans le



lables dans un gymnase ou un stade pour la production d'eau chaude sanitaire permet de minimiser la consommation d'énergie.

La solution solaire thermique avec appoint électrique permet de répondre aux exigences de la RT2012. Cette solution d'énergie renouvelable présente une productivité trop faible en cas de fermeture de l'établissement en été, par exemple, entraînant des risques techniques liés à la surchauffe des capteurs sans puisage d'eau chaude sanitaire (montée en température et en pression du circuit primaire).

La solution "pompe à chaleur solaire" ou *helio PAC* est une alternative plus performante : la chaleur absorbée par les capteurs solaires est transportée vers les ballons de stockage d'eau chaude sanitaire grâce à un circuit d'eau additionnée de glycol, permettant d'éviter les risques de gel en hiver.

L'énergie solaire

L'énergie solaire est une source de calories renouvelable et disponible à grande échelle, cependant elle est intermittente. Pour cette raison, le couplage avec une source d'énergie d'appoint est nécessaire.

Plus souvent appliquée aux piscines découvertes et aux gymnases, l'énergie solaire peut être captée de deux manières différentes :

- les capteurs vitrés qui permettent de récupérer de la chaleur entre 500 et 800 kWh/an/m².
- les capteurs souples, faciles à installer et pouvant être stockés en période hivernale. Cette solution moins coûteuse produit environ 300 kWh/an/m².

La biomasse

Le bois énergie est une ressource renouvelable constante, décarbonée et stable en termes de prix. Son utilisation se concrétise par l'implantation d'une chaufferie alimentée dans la plupart des cas par des déchets d'élagage et des rémanents de coupe des usines de la filière bois. Le recours à la biomasse est



Dans la piscine municipale de Buzançais (36), une solution combinant l'énergie solaire et la thermodynamique permet de couvrir 75 % des besoins en chauffage des bassins extérieurs et de réduire les émissions de CO₂ de 55 %. Le système utilise des capteurs souples, qui fonctionnent directement quand les apports solaires sont suffisants. Lorsque ce n'est pas le cas, une PAC permet de chauffer l'eau en utilisant les calories de l'atmosphère.



Une chaufferie biomasse pour le centre sportif des Raguidelles à Suresnes

Cette nouvelle chaufferie, située au sous-sol du centre sportif, alimente en chauffage une piscine, un gymnase, un réfectoire, des bâtiments écoliers et des bâtiments de fonction, soit environ 9 000 m². En période de forte consommation, deux chaudières complémentaires au gaz naturel assurent l'appoint.

Les travaux de rénovation de la chaufferie et d'installation des panneaux solaires, d'un montant total de 1 500 000 €.

- Puissance de la chaudière à bois : 600 kW
- Plus de 80 % des besoins énergétiques assurés par la biomasse (appoint au gaz naturel)
- 15 tonnes de bois consommées en moyenne chaque semaine
- Une capacité du silo de stockage de 23 m³
- 850 tonnes de CO₂ évitées chaque année
- Une baisse de 20% du coût du chauffage



Solution de geo-cooling : l'exemple d'un complexe culturel et sportif

Dans un contexte où Clermont Communauté a décidé que chaque commune bénéficiera d'un équipement communautaire de proximité, la commune de Pont-du-Château (63) a décidé de mutualiser l'accueil d'un équipement culturel et d'espaces sportifs pour la pratique du handisport et du badminton, qui permet d'accueillir des compétitions et des manifestations sportives ponctuelles. Un site unique a été choisi pour ces deux équipements au fonctionnement autonome, de manière à mutualiser les installations partageables, en cohérence avec le plan d'actions de son Agenda 21. Le Caméléon est classé A en termes d'émissions de CO₂ et affiche une performance thermique supérieure de 13% à la réglementation nationale. Une technique innovante de stockage de la chaleur d'hiver permet de la restituer l'hiver pour assurer le chauffage. Le Caméléon est l'un des premiers complexes culturels et sportifs en France à bénéficier de cette technique appelée "géo-cooling", fruit du retour d'expérience d'EDF R&D. Cette solution permet de valoriser les ressources locales en géothermie.



un choix énergétique stratégique de long terme, nécessitant la prise en compte de l'existence d'un approvisionnement en bois local et d'une surface de stockage.

Les pompes à chaleur thermodynamiques (PAC)

La thermodynamique s'appuie sur le principe de récupération d'énergie aussi bien sur l'air que sur l'eau. Ce principe utilise un compresseur électrique et va produire simultanément de la chaleur et du froid. Les PAC peuvent être classiques, c'est-à-dire, capables de produire soit de la chaleur, soit du froid, ou de type Thermo-frigo-pompe ou Abso-frigo-pompe, capables de produire systématiquement du chaud et du froid.

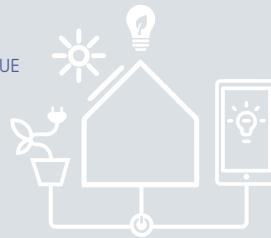
GARANTIR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS LA DURÉE

L'engagement de travaux parfois lourds entraîne des coûts d'investissement importants qui ne peuvent s'accommorder de résultats incertains. La garantie de performance constitue un moyen avéré de limiter le risque financier et technique pour la collectivité. La garantie de performance peut s'appliquer à la conduite d'installation de chauffage comme à la gestion technique globale des bâtiments.

Bien définir l'objectif et la méthode pour s'assurer qu'il a été atteint

Le contrat de performance énergétique a pour objet d'améliorer l'efficacité énergétique d'un (ou d'un parc de) bâtiment(s) ou d'équipements. Il doit comporter un engagement de réduction de la consommation énergétique (écart de consommation en volume) exprimé en pourcentage, engagement fixé en tenant compte de plusieurs paramètres :

- le niveau de performances (consommations énergétiques et niveau de service) de l'équipement sportif concerné (la situation de référence validée par les cocontractants après audit par la collectivité et diagnostic complémentaire réalisé par la société de services énergétiques) ;



- la pertinence des investissements et des actions proposés par la société de services énergétiques pour atteindre l'objectif de réduction de la consommation énergétique ;
- la capacité financière et les contraintes budgétaires de la collectivité territoriale.

Intégrer la performance énergétique dans un contrat global

Les contrats de performance énergétique prennent la forme de marchés publics classiques (marchés publics globaux de performance ou marchés de partenariat) particuliers en ce sens qu'ils intègrent des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique (réduction des consommations énergétiques) avec engagement de résultat (garantie de performance) dans la durée.

Le recours au marché de partenariat est soumis à plusieurs conditions : seuil, bilan favorable, avis du Ministère de l'Économie et des Finances sur l'évaluation préalable et la soutenabilité budgétaire. Le marché public global de performance n'est pas soumis à un critère spécifique en dehors de la présence d'engagement de performance mesurable.

S'agissant du financement, le préfinancement, au moins partiel, par la société de services énergétiques est un élément central du marché de partenariat, dans la mesure où il permet le paiement différé : dans un marché de partenariat, la personne publique verse à la société de services énergétiques un loyer (mensuel, trimestriel, ...) correspondant aux charges d'investissement, d'exploitation et de financement. Ce loyer peut être modulé par la bonne réalisation des objectifs de performance et d'éventuelles recettes annexes. Le paiement différé demeure interdit dans les marchés publics globaux de performances.

L'obligation essentielle de la société de services énergétiques est la garantie de performance énergétique. Si les résultats sont inférieurs aux objectifs définis, la société de services énergétiques devra indemniser la personne publique ce qui se traduit, en général, par le versement des sommes correspondant au dépassement de consommations.



À Montluçon (03), le contrat de partenariat entre la ville, l'agglomération et l'opérateur prévoit sur 10 ans de réduire de 16,5% les consommations énergétiques sur la ville de Montluçon et de 26,5% sur l'agglomération montluçonnaise. Le contrat porte sur 94 bâtiments communaux pour une surface totale chauffée de 108 897 m² (établissements d'enseignement et sportifs - piscines, patinoire, gymnase - MJC, Hôtel de ville).

Le montant des investissements atteint 1 750 k€ HT de travaux réalisés entre janvier et septembre 2010 a permis une baisse des consommations de 17% par rapport à la consommation de référence, dont 3% sont issus des actions sur le comportemental, une réduction de 17,5% des émissions de gaz à effet de serre.

Une approche globale de développement durable et d'efficacité énergétique Sète (43400 hab.)

À travers un contrat de performance énergétique (CPE) sur les installations collectives de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de froid de 105 bâtiments communaux et 3 piscines, la ville a engagé des actions fortes en matière de développement durable et d'efficacité énergétique, afin d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des installations:

- 26 % de baisse d'énergie primaire et 29 % de baisse des rejets CO₂ pour les bâtiments communaux,
- 33 % de baisse d'énergie primaire et 51 % de baisse des rejets CO₂ pour les 3 piscines,
- 14 % et 21 % de baisse respective des consommations d'eau et d'électricité pour les trois piscines.

Des solutions novatrices et sur-mesure ont par ailleurs été associées à ce CPE : 40 sites ont été connectés au centre de pilotage de la performance énergétique basé à Marseille pour gagner en réactivité avec des techniciens qui suivent en temps réel les dérives, les analysent et lancent les actions correctives. Parallèlement aux travaux visant à optimiser les équipements l'utilisation d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, ombraries solaires hybrides, réseau de chaleur) a été privilégiée sur le site de la piscine Raoul Fonquerne permettant ainsi d'obtenir une baisse de 17 % sur la consommation d'eau froide et de 36 % pour la consommation d'énergie.

Compte tenu de la spécificité des enjeux locaux et de la complexité des éléments contractuels, il pourra être utile pour la personne publique de s'entourer des conseils d'un assistant à maître d'ouvrage spécialisé.

Financer une partie des investissements grâce aux économies garanties

Le financement du contrat de performance énergétique par les économies de charges est une question sensible qui a pu donner lieu à des déceptions chaque projet étant différent d'un autre. Reste que le schéma d'autofinancement correspond à la réalité lorsque les investissements sont portés par la collectivité qui a accès à des conditions de financement plus favorables que celles des opérateurs d'économies d'énergie, le contrat de performance énergétique facilitera le financement de la collectivité par les banques.





Innover avec le numérique pour concilier performance technico-économique et confort d'utilisation

La recherche de complémentarité des services techniques et numériques avec les comportements responsables des usagers, des gestionnaires et des exploitants permettra de réduire considérablement les consommations énergétiques :

- Optimisation des installations de chauffage-ventilation-climatisation à travers le réglage des installations (adaptation de la température de consigne, du débit de ventilation) ;
- Système de pilotage et de suivi des installations programmables et consultables à distance / décentralisation de la régulation ;



Lillebonne : un centre aquatique plus performant énergétiquement grâce à des services innovants

Le remplacement des masses filtrantes à sable par des masses à billes de verre permet une réduction par 3 de la consommation d'eau du centre aquatique. La mise en place d'une solution innovante de déshumidification par condensation de gros volumes d'air humide, permet quant à elle de récupérer l'énergie latente et thermique pour chauffer l'eau et une déshumidification 10 fois supérieure aux procédés classiques. Les économies sur la consommation énergétique liée à la déshumidification et au chauffage de l'eau sont estimées à 60% avec un retour d'investissement sur deux ans. Des services innovants de télégestion ont été mis en place : un service de reporting énergétique et de pilotage de la performance énergétique. Le centre aquatique consomme en adaptant le fonctionnement des équipements aux besoins de chaque activité grâce à des systèmes de pilotage modernes (intelligence et télégestion). Au-delà de la performance énergétique globale, ces innovations permettent également de garantir la sécurité et un confort optimal des usagers.

L'installation de systèmes de pilotage énergétique est l'occasion de déployer une infrastructure connectée qui améliorera la qualité d'usage grâce à de nouveaux services intelligents, tout en faisant des économies d'énergie.

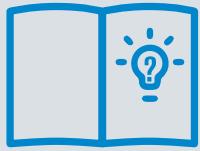


- Installation de chaudières à marche modulée : la chaudière peut ainsi adapter sa puissance selon les besoins ;
- Ventilation double flux asservie à l'occupation.

Site internet, objets connectés, réseaux sociaux, le digital est partout. Dans le sport, il concerne les pratiquants de plus en plus connectés pour mesurer leur performance individuelle ou pour rechercher des informations, des services, communiquer et faire part de leurs expériences. Il concerne aussi le spectateur qui est désormais en interaction permanente avec son équipe ou l'événement et qui se retrouve au centre de toutes les attentions pour le fidéliser, lui vendre de nouveaux contenus, services ou tout simplement lui faire une offre à la buvette avant les matchs.

Différentes gammes de services sont aujourd'hui possibles lors de la rénovation des équipements sportifs et permettent d'avoir une information en temps réel de la consommation d'énergie et des pannes, une gestion à distance de l'allumage et de l'extinction, de l'intensité lumineuse, une adaptation en temps réel de l'éclairage aux activités, etc. Pour cela, la pose de capteurs est nécessaire, investissement qui permet jusqu'à 20% d'économies d'énergie supplémentaires et offre une infrastructure connectée prête à accueillir de nouveaux services intelligents (éclairage dynamique, sécurité urbaine, gestion des déplacements, communication et information en temps réel, chauffage adaptatif, etc.).





MEMO DE L'ÉLU LOCAL

INVESTIR EN CONNAISSANCE

- **S'investir, investir et s'interroger** à bon escient en prenant conscience du fait que la diversité des enjeux et des situations ne permet pas des projets calqués ou stéréotypés ;
- **Se familiariser avec les termes techniques** pour maîtriser un domaine sportif d'autant plus complexe qu'il touche à la fois à la sociologie, à la technique et à la promotion du sport pour tous (noter les intérêts convergents mais parfois contradictoires des citoyens, usagers, électeurs, contribuables) ;
- **S'appuyer sur des conseils indépendants...** lors de la création ou la réhabilitation d'équipements importants (concernant l'activité, les services, le financement et la gestion) et s'assurer de la clarification des compétences de chacun et de la compréhension des enjeux par le maître d'œuvre.

UTILISER LES RESSOURCES DU RÉSEAU DE L'ANDES

- **Mutualiser, partager les bonnes pratiques** dans sa collectivité et les collectivités voisines ;
- S'appuyer sur des **documents d'aides à la décision**.

ARBITRER ET ORIENTER LE PROJET

- **Prendre conscience de l'impact** d'un équipement sportif sur le budget de la collectivité et anticiper tous les coûts induits ;
- **Garantir la transversalité**, la continuité et l'aboutissement du projet, et notamment sa maîtrise financière ;
- **Avoir conscience du fait que la rentabilité** d'un équipement sportif ne se décline pas qu'en terme économique ou en modalités de gestion, mais également dans le détail de chaque action et dans le ressenti de la population. Les électeurs, consommateurs exigeants, aux intérêts parfois contradictoires, demandent une dépense juste et justifiée, dans laquelle il faut prendre en compte la rentabilité symbolique et sociétale du Sport.

ALLER PLUS LOIN

- **Investir dans l'innovation technologique** en s'assurant de son efficacité économique et notamment des temps de retour sur investissement au regard des gains de productivité ;
- **Investir en qualité humaine et relationnelle** pour mettre en jeu toutes les ressources de sa commune (la qualité du management est le premier élément de l'efficience).



L'ANDES met à disposition depuis plus de 20 ans les atouts de son réseau au service des communes et des élus locaux.

Ce qui est un véritable poids auprès des instances décisionnaires est également un réel avantage pour gagner du temps et bénéficier du partage d'expériences.

1. PRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES COLLECTIVITÉS

L'ANDES est présente au sein de la CERFRES où sont étudiés les normes et les règlements fédéraux liés aux équipements sportifs. Ces derniers, édictés par les fédérations sportives, peuvent, selon les disciplines et les propositions, avoir de véritables conséquences sur les budgets communaux en termes d'investissement ou de fonctionnement.

Ainsi, sur les notices d'impacts, l'ANDES veille sur le principe du maintien de l'existant, afin de limiter les coûts pour les collectivités locales. En 2016, après avoir passé en revue la quinzaine de règlements examinés au sein de la CERFRES ainsi que les dernières simplifications normatives depuis 2010, l'ANDES a estimé de 300 M€ minimum jusqu'à 1 Md € de dépenses évitées pour les collectivités.

Quelques exemples relatifs aux coûts de fonctionnement :

- *Interdiction d'utilisation des colles et résines pour la pratique du handball.* Au-delà des économies d'entretien réalisées par les communes concernées (environ 4 000 €/an) le fait que l'ANDES se saisisse de cette problématique a également permis de réduire les conflits entre les associations et avec les agents d'entretien municipaux ;
- *Demande de réduction du nombre de vidanges annuelles obligatoires des piscines à une vidange par an*, sous réserve du respect des règles sanitaires et d'hygiène (30 M€ d'économies potentielles au total).

2. PRIMAUTÉ DU POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

L'ANDES a également mis en place des protocoles d'accord relatifs à la praticabilité des terrains de rugby et de football, en partenariat avec les fédérations concernées ; ils permettent de conforter la primauté du pouvoir de police du Maire face aux règles fédérales en matière de praticabilité du terrain, en cohérence avec l'article L2122-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Convention signée entre ANDES / AMF sur primauté du pouvoir du Maire.

Grâce à ces protocoles, l'utilisation des terrains de grands jeux est respectée et les coûts de fonctionnement et problèmes logistiques liés à un usage abusif ont été fortement diminués.

3. SÉCURITÉ DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

En 2009, le Ministère de l'intérieur, suite à la sollicitation menée par l'ANDES, l'ANDIIS et l'AMF, a émis un arrêté précisant qu'une convention peut être "signée entre l'exploitant et un ou des utilisateurs de l'établissement pour organiser le service de sécurité lors de manifestations ou d'activités". Ainsi, une convention de mise à disposition d'équipement peut permettre de préciser les responsabilités liées au règlement de sécurité des ERP.³¹

4. PARTAGE DE BONNES PRATIQUES

L'ANDES encourage les élus locaux de son réseau à s'inspirer des actions réalisées par les autres territoires. Après une quinzaine d'années de collaboration étroite, l'Association des maires de France et des Présidents d'intercommunalités (AMF) et l'ANDES ont formalisé leur travail conjoint le 1^{er} Juin 2016 en signant un protocole d'accord sur les principaux enjeux, actuels et futurs, du développement des pratiques physiques et sportives pour l'ensemble des communes et leur regroupement. Elles décident de partager leurs connaissances des réalités locales et leurs savoir-faire respectifs, en matière de déploiement des politiques de développement du sport dans les territoires. Les deux associations animent le réseau des élus investis dans les instances territoriales et nationales.



Rendez-vous sur
le site internet
www.anDES.fr
pour en savoir plus.



ENSEMBLE, CONSTRUISONS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE.

Depuis le début des années 2000, EDF et ses filiales développent des services énergétiques pour ses clients en France et à l'international. Valorisant toute l'expérience accumulée dans l'exercice de ses métiers, EDF et ses filiales mettent à la disposition des collectivités une offre complète de compétences et de services dans tous les domaines de la transition énergétique et de la performance des territoires.

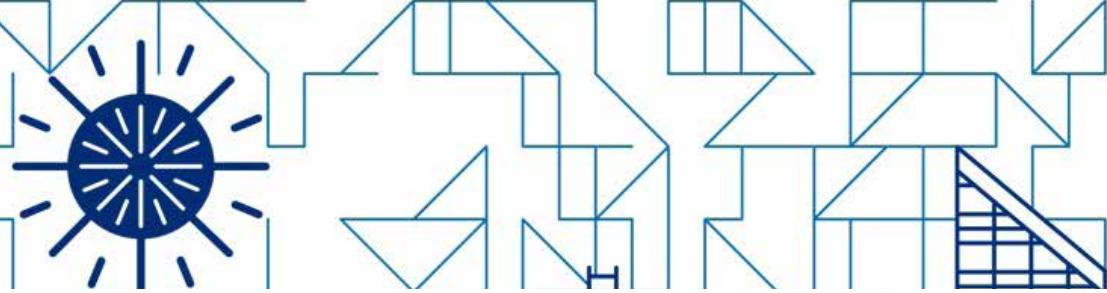


Dalkia est un acteur majeur de la transition énergétique au service de ses clients. À travers ses activités, le groupe contribue aux deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la baisse de la consommation énergétique grâce à l'efficacité énergétique – consommer moins et mieux est le principe de base de ses offres –, et le rééquilibrage du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables. Dans le cadre du développement des réseaux de chaleur vertueux, Dalkia valorise les ressources énergétiques locales comme la biomasse, la géothermie, le biogaz et la récupération des énergies perdues.



Expert de l'éclairage intelligent, Citelum propose aux villes une gamme de services connectés associés dans les domaines de la signalisation routière, de la vidéoprotection, de la disponibilité du stationnement, des informations sur la qualité de l'air, de l'accès Wi-Fi... afin de répondre aux besoins d'économies d'énergie, de sécurité, de mobilité et d'attractivité des collectivités.

³¹ Arrêté du 11 décembre 2009 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.



Depuis fin 2007, EDF ENR, filiale d'EDF Énergies Nouvelles, conçoit et commercialise des offres solaires photovoltaïques pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales. Avec près de 15 000 clients particuliers et plus de 1 000 installations chez les professionnels et les collectivités, EDF ENR est le leader du solaire photovoltaïque en toiture en France.



Sodetrel accompagne les collectivités publiques et les gestionnaires d'entreprise ou d'établissement public dans leurs projets de mobilité électrique et leur propose des services dédiés à la supervision technique (maintenance) et commerciale (facturation des recharges, information des emplacements disponibles à la recharge, etc.) et de leurs bornes de recharge pour véhicule électrique.



Spécialisée dans le management énergétique des bâtiments tertiaires et industriels, Netseenergy propose des prestations innovantes de gestion des consommations d'énergies et d'eau (application mobile, logiciels) et d'audit digitaux basés sur des algorithmes et des statistiques.

Retrouver nos solutions et notre actualité sur : collectivites.edf.com

COMITÉ DE RÉDACTION :

Pour l'ANDES

M. Yves ROULEAU, Personne qualifiée
M. Cyril CLOUP, Directeur Général
Mmes Aurélie BOUILLON et Kathy CAUFOURIER, Chargées de communication et des partenariats

Pour EDF COLLECTIVITÉS

M. Nicolas CLODONG, Directeur Action Territoriale
Mme Nathalie MOUGEOT, Chef de département
Mme Andreia ANTUNES, Chef de projet

Mise en page et pictogrammes


cityside
cityside.ch@gmail.com

Crédits photos :

Couverture : © EDF - Laurent Vautrin

© Gettyimages : P. 11 : Amy Eckert / P. 13 (haut) : Saro17 / P. 17 : Thomas Barwick
© Fotolia : P. 7 : Rov16 / P. 9 : Christian Müller / P. 16 : Master1305 / P. 19 : Angela Ross / P. 25 : Fovivafoto / P. 26 : Ludmila Smite / P. 31 : Poplasen / P. 32 (g. à d.) : Nitikomfotolia, Paulvelgos P. 33 : Yanlev / P. 37 : Caftor / P. 39 : Iuliia Sokolovska / P. 44 : Eloleo / P. 45 : Alistair Cotton / P. 47 : Jowin / P. 49 : Franco Lucato / P. 51 : Tony Recena / P. 53 : Franz Metelec

© EDF : Christophe Beauregard ; Cyrus Cornut ; Philippe Eranian ; Jean-Marie Taddei ; Laurent Vautrin ;
© ANDES : Kathy Caufourier ; Jean-Louis Perrot ; Yves Rouleau



Les Espaces Entreprises de Balma-Toulouse
18, avenue Charles de Gaulle
BAT. 35 31130 BALMA

Tél. : 05 34 43 05 18
contact@andes.fr
www.andes.fr

En partenariat avec



EDF SA
22 -30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 1 006 625 695,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.com

Direction Collectivités
EDF Commerce
20, place de la Défense
92050 Paris La Défense

Origine 2015 de l'électricité vendue par EDF :
89,7% nucléaire, 6,9% autres renouvelable
(dont 6,3% hydraulique), 1,5% charbon, 0,8% gaz,
1,1% fioul.

Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !